

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du vendredi 9 juin 2023

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33						
N° ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11				
	M. René STEINER	X					X				X	<b>Absent ayant donné procuration à des membres présents</b> M.GAUDIG à Mme BETTINGER Mme SPIR à Mme MESNIER Mme BECKER à M.LETULLIER Mme MATHE à M.LAUER Mme LINDAUER à Mme SCHWEITZER M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA Mme BORRACIA à Mme STELMASZYK Mme NACIRI à M.CHAALAL  <b>Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés)</b> M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI						
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>		3				X				X							
		X	1	M. Jean-Claude BREM	X		13	M. Ismail AJDID	X		X							
			2	Mme BECKER BARDELMANN		X	14	Mme Solène LALLEMENT		X	X							
			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. André WOJCIECHOWSKI	X		X							
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL		X	16	Mme Nathalie PILI		X	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	Mme Valentine BORRACIA	X		X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Edahbia NACIRI	X		X							
4	M. Pascal LAUER	X	7	Mme Monique BETTINGER	X		19	M. Tristan ATMANIA	X		X							
5	Mme Amandine GUERIN	X	8	M. Olivier MOUTON	X		20	Mme Mireille STELMASZYK	X		X							
6	M. Lothaire GAUDIG	X	9	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		21	M. Mohamed CHAALAL	X		X							
7	Mme Virginie SPIR	X	10	M. Kevin HERBIVO		X	22	Mme Béragère MESNIER		X	X							
8	M. Pascal HELFENSTEIN	X	11	Mme Najia BOUCHENGA		X	23	M. François BRASSE		X	X							
			12	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		24	Mme LINDAUER	X		X							
TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		6								
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		6								

**PT 01 - DEMISSION DE M. SERGE HAYDINGER, CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION DE MME MARIE-LYNE LINDAUER, SUIVANTE DE LA LISTE SAINT-AVOLD ENSEMBLE**

Exposé de M. le Maire.

Par courrier du 25 mai 2023, M. Serge HAYDINGER, conseiller municipal de la liste « SAINT-AVOLD ENSEMBLE » m'informe de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du jour de la réception de son courrier, savoir le 25 mai 2023.

« Saint-Avold le 25 mai 2023

Monsieur le maire,

Membre du conseil municipal de Saint-Avold depuis les dernières élections, je vous informe par la présente, de ma démission de mon poste de conseiller municipal à compter du 25 mai 2023. Ma motivation est pour raison personnelle.

Je vous remercie de prendre acte de ma décision à compter du 25 mai 2023 et de transmettre une copie de cette lettre au préfet conformément à l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Serge HAYDINGER »

L'article L. 270 du code électoral stipule :

(...) « Le candidat venant sur une liste immédiatement après à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » (...).

M. Serge HAYDINGER ayant été élu lors du scrutin du 28 juin 2020 sur la liste « SAINT-AVOLD ENSEMBLE » c'est donc sur cette liste qu'il convient de déterminer le candidat venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste, en vue d'occuper le siège devenu vacant, savoir Mme Marie-Lyne LINDAUER.

\*\*\*\*\*

Par conséquent, je vous invite :

- à faire référence de cette démission et nouvelle installation au procès-verbal de l'installation du Conseil municipal du 4 juillet 2020 ;
- à constater que l'ordre du tableau du conseil municipal est modifié ;
- à constater que le siège précédemment occupé par M. Serge HAYDINGER est vacant ;
- à constater que le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « SAINT-AVOLD ENSEMBLE » est Mme Marie-Lyne LINDAUER

Ceci étant exposé et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je vous informe que j'ai accusé réception de la démission de M. Serge HAYDINGER et en a informé immédiatement M. le Préfet. Dans un deuxième temps, j'ai avisé par courrier Mme Marie-Lyne LINDAUER de sa nomination en remplacement.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

  
Le Maire,  
R. STEINER

**du vendredi 9 juin 2023 à 18h00 – Point n°2**  
**Election des délégués suppléants du Conseil municipal**  
**pour l'élection des sénateurs**

M. René STEINER, Maire,

A la date du 9 juin 2023, à 18h20, étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Je vérifie le quorum en faisant l'appel :

Titre – prénom - NOM	P si présent	Titre – prénom - NOM	P si présent
M. René STEINER	P	M. Kevin HERBIVO	A
M. Umit YILDIRM	P	Mme Najia BOUCHENGA	P
Mme Raymonde SCHWEITZER	P	Mme Sophie ANNECCA BECKA	P
M. Gaetan VECCHIO	P	M. Ismail AJDID	A
M. Pascal LAUER	P	Mme Solène LALLEMENT	P
Mme Amandine GUERIN	P	M. André WOJCIECHOWSKI	A
Mme Lothaire GAUDIG	A	Mme Edahbia NACIRI	A
Mme Virginie SPIR	A	M. Tristan ATMANIA	P
M. Pascal HELFENSTEIN	P	Mme Nathalie PILI	A
M. Jean-Claude BREM	P	Mme Valentine BORRACCIA	A
Mme Myrna BECKER-BARDELMANN	A	Mme Mireille STELMASZYK	P
Mme Hermine MALAMANE	P	M. Mohamed-Abdelmalik CHAALAL	P
Mme Geneviève MATHE-HERMAL	A	Mme Bérangère MESNIER	P
M. Antoine PELLEGRINI	P	M. François BRASSE	P
M. Alain LETULLIER	P	Mme Marie-Lyne LINDAUER	A
Mme Monique BETTINGER	P		
M. Olivier MOUTON	P		
Mme Christine KLEIN MORAWSKI	P	<b>Soit 22 présents</b>	

Etaient absents et représentés les conseillers municipaux suivants :

Titre – prénom - NOM	Représenté(e) par : Titre – prénom - NOM
M. Lothaire GAUDIG	Mme Monique BETTINGER
Mme Marie Lyne LINDAUER	Mme Raymonde SCHWEITZER
Mme Myrna BECKER BARDELMANN	M. Alain LETULLIER
Mme Geneviève MATHE HERMAL	M. Pascal LAUER
M. André WOJCIECHOWSKI	M. Tristan ATMANIA
Mme Valentine BORRACCIA	Mme Mireille STELMASZYK

Titre – prénom - NOM	Représenté(e) par : Titre – prénom - NOM
Mme Virginie SPIR	Mme Bérangère MESNIER
Mme Edahbia NACIRI	M. Mohamed ABDELMALIK
<b>Soit 8 élus absents représentés ayant donné pouvoir</b>	

*Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir qui est toujours révocable.*

Titre – prénom - NOM	Non représenté
M. KEVIN HERBIVO	<b>Soit 3 élus absents n'ayant pas donné procuration</b>
M. Ismail AJDID	
Mme Nathalie PILI	

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer (condition de quorum L.2121-17 du CGCT)

- En exécution des dispositions de l'article L. 2541-7 du Code général des collectivités territoriales, j'ai prescrit que M. le Directeur général des services, et ses collaborateurs assisteront à la présente séance à l'effet d'apporter leur concours au secrétaire que le Conseil municipal sera appelé à désigner.

En premier lieu, je porte à la connaissance de l'assemblée, qu'en vue de l'élection des suppléants du Conseil municipal pour la prochaine élection des Sénateurs, objet pour lequel nous sommes réunis ce jour, « 2 » listes ont été déposées dans les délais prescrits par la loi, savoir :

Liste 1 : « SAINT-AVOLD ENSEMBLE » portée par M. René STEINER, maire

Liste 2 : « Une voix au sénat pour SAINT-AVOLD » portée par M. Tristan ATMANIA

#### 1. Constitution du bureau électoral

Le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT, et conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code électoral, le bureau est constitué des deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, savoir :

#### Les 2 conseillers les + âgés

- (1) M. Jean-Claude BREM né le 01/01/1944  
(2) Mme Hermine MALAMANE née le 29/04/1949

#### Les 2 conseillers les + jeunes

- (1) Mme Solène LALLEMENT née le 15/08/2000  
(2) M. Tristan ATMANIA né le 02/06/1997

Je vous propose de choisir Mlle Solène LALLEMENT, notre plus jeune collègue présente pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le Conseil élit pour secrétaire Mlle Solène LALLEMENT.

Etant donné qu'ils ont été portés à votre connaissance en amont de la présente séance qui vous a été remise le 2 juin 2023, je vous demande votre accord pour être dispensé de la lecture :

- des articles LO 276, LO 278, LO 438-1, LO 555, L. 66, L. 280 à L. 295, L. 301, L. 309 à L.311, L. 318, L. 439, L. 441, L. 445, L. 446, L. 556, L. 557, R. 99, R. 130-1, R. 131 à R. 134, R. 136, R. 137, R. 138, R. 140 à R. 150, R. 152, R. 153, R. 162, R. 271, R. 271-1, R. 274 à R. 276, R. 333, R. 344, R. 25-1, **du code électoral**

et

- L. 66, L.2113-1, L. 2113-6, L. 2121-11, L. 2121-12, L. 2121-14 à L.2121-18, L.2121-20, L.2121-26, L.2122-17, L. 2541-7 du **Code général des collectivités territoriales.**
- du décret n°2023-257 du 6 avril 2023 :
  - fixant la date à laquelle les Conseillers municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le **dimanche 24 septembre 2023** dans le département ;
  - convoquant à cet effet les Conseils municipaux le **vendredi 9 juin 2023**

Aucune objection n'est relevée, M. le Maire se passe donc de la lecture des articles cités ci-dessus.

### ELECTIONS DES SUPPLEANTS

J'invite le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret suivant le système de la **représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel**, c'est-à-dire sans ajouter, ni rayer de noms et sans modifier l'ordre de présentation des candidats à l'élection de 9 suppléants.

Un isoloir est à votre disposition si vous le souhaitez.

*Le secrétariat (Mlle LALLEMENT) distribue les enveloppes et les bulletins de vote puis passe recueillir les enveloppes avec l'urne.*

Le dépouillement de vote a commencé à 18h20

et donne les résultats ci-après :

(a) Nombre de conseillers présents et représentés	: 30
(b) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 0
(c) Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 30
(d) A déduire : bulletins blancs	: 0
(e) A déduire : bulletins nuls :	: 0
(à contresigner par le bureau électoral)	
(f) Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 30 [c-(d+e)]

## DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL

Le nombre total des suffrages exprimés **est divisé** par le nombre de suppléants à élire **(9)**.

## PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

N°LISTE	TITRE DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
1	SAINT-AVOLD ENSEMBLE	8
2	UNE VOIX AU SENAT POUR SAINT-AVOLD	1

## ATTRIBUTION DES SIEGES A CHAQUE LISTE

### Au quotient

Le Bureau successivement divise le nombre de voix obtenues par chaque liste par le quotient électoral des suppléants pour obtenir le nombre de sièges au quotient.

LISTE 1 : Nbre voix/quotient = 26/3,3 = 7,**81**

LISTE 2 : Nbre voix/quotient = 4/3,3 = 1,**20**

Cette opération permet d'attribuer :

7 sièges à la liste 1 au quotient

1 siège à la liste 2 au quotient

### A la plus forte moyenne

Le Bureau constate que 1 mandat n'a pas été réparti. Il l'attribue successivement à la liste comportant le plus fort reste (en divisant le nombre de voix obtenu par chaque liste par le nombre des sièges qui lui ont été attribués au quotient augmenté d'une unité), savoir :

Liste 1        qui obtient alors 1 nouveau siège.

Liste 2        qui obtient alors 0 nouveau siège.

## Récapitulatif

Ont obtenu au total

La liste 1 : SAINT-AVOLD ENSEMBLE        : **8 sièges**

La liste 2 : Une voix au sénat pour SAINT-AVOLD        : **1 siège**

# ELECTIONS SENATORIALES

*Désignation des délégués des conseils municipaux, de leurs suppléants et des délégués supplémentaires*

NOM DE LA COMMUNE	SAINT-AVOLD
NOMBRE DE DELEGUES A DESIGNER	9

	Titres des listes	Voix (résultat du vote)	Délégués(nbre de sièges obtenus)
1	SAINT-AVOLD ENSEMBLE	26	8
2	UNE VOIX POUR SAINT-AVOLD	4	1
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
33			
33			
	TOTAL	30	9

L'acceptation s'est faite en amont (contre signature)

ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AVOLD

LE 09/06/2023

ORDRE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	SEXE	DOMICILE	Sur liste élections municipales 2020 / non élus	Liste
1	NOVY	Guillaume	13/12/1960	ST-AVOLD	Retraité	M	6, impasse des Lotus 57500 ST-AVOLD	non	SAINT-AVOLD ENSEMBLE
2	NOVY	Carole	18/07/1967	CREUTZWALD	Directrice administrative	F	6, impasse des Lotus 57500 ST-AVOLD	non	SAINT-AVOLD ENSEMBLE
3	BOZKURT	Adem	09/04/1979	SELESTAT	Manager régional	M	7, rue de Sommières 57500 ST-AVOLD	non	SAINT-AVOLD ENSEMBLE
4	STEINER	Fabienne	31/12/1960	BAR-SUR-AUBE	Agent de service	F	22, Rue d'Orléans 57500 ST-AVOLD	non	SAINT-AVOLD ENSEMBLE
5	LEROY	Michel	25/01/1959	TROYES	Gendarme retraité	M	13B, Appt 20 Rue de la Carrière 57500 ST-AVOLD	non	SAINT-AVOLD ENSEMBLE
6	BELIN	Anne	12/02/1963	CREHANGE	Agent de service	F	24, Rue principale 57500 ST-AVOLD	non	SAINT-AVOLD ENSEMBLE
7	FREM	Youssef	04/01/1977	ESSAOUIRA MAROC	Technicien informatique	M	9, impasse de l'Etrier 57500 ST-AVOLD	oui	SAINT-AVOLD ENSEMBLE
8	KIEFFER	Elise	26/07/1988	ST-AVOLD	Infirmière libérale	F	6A, Rue des Anémones 57730 MACHEREN	oui	SAINT-AVOLD ENSEMBLE
9	SMOLEN	Christophe	03/03/1973	HAYANGE	Agent général d'assurances	M	2, Place de la Victoire ST-AVOLD	oui	UNE VOIX AU SENAT POUR SAINT-AVOLD

J'invite les Conseillers municipaux, délégués de droit à désigner à voix haute la liste sur laquelle sera retenu, le cas échéant, leur suppléant, j'appelle nominativement :

M. YILDIRIM	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme SCHWEITZER	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. VECCHIO	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. LAUER	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme GUERIN	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. GAUDIG	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme SPIR	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. HELFENSTEIN	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. BREM	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme BECKER BARDELMANN	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme MALAMANE	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme MATHE HERMAL	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. PELLEGRINI	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. LETULLIER	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme BETTINGER	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. MOUTON	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme KLEIN MORAWSKI	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. HERBIVO	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme BOUCHENGA	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme ANNECCA-BECKA	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. AJDID	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
Mme LALLEMENT	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. WOJCIECHOWSKI	Liste : Une voix au sénat pour SAINT-AVOLD
Mme PILI	Liste : n'a pas souhaité faire de choix
Mme BORRACCIA	Liste : Une voix au sénat pour SAINT-AVOLD
Mme NACIRI	Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE
M. ATMANIA	Liste : Une voix au sénat pour SAINT-AVOLD

Mme STELMASZYK

Liste : Une voix au sénat p

M. CHAALAL

Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE

Mme MESNIER

Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE

M. BRASSE

Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE

Mme LINDAUER

Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE

M. STEINER, Maire

Liste : SAINT-AVOLD ENSEMBLE

Mesdames et Messieurs les Conseillers sont priés de patienter quelques instants dans la salle pour signer les 3 exemplaires du procès-verbal de cette séance qui doit être transmis à la Préfecture dans les meilleurs délais.

Levée du point à 18h30.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 juin 2023

Le Maire,



R. STEINER



# Rapport d'activité

## 2022

# Sommaire

<b>1. PRESENTATION GENERALE DE LA PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public .....	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation.....	3
1.1.2. Autorité délégante.....	3
1.1.3. Délégué.....	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants .....	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat .....	3
1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service .....	4
1.2.1. Les services fournis .....	4
1.2.2. Les installations .....	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant.....	4
<b>2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER .....</b>	<b>5</b>
2.1. PRESENTATION DU Compte de résultat .....	5
2.1.1. Les règles comptables .....	5
2.1.2. Compte de résultat .....	6
2.2. Commentaires du compte de résultat .....	7
2.2.1. Activité et chiffre d'affaires .....	7
2.2.2. Charges d'exploitation .....	7
2.3. Compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations.....	12
2.3.1. Etat de variation de patrimoine.....	12
2.3.2. Conformité des installations du crématorium.....	12
2.3.3. Travaux d'entretien du crématorium .....	13
2.3.4. Programme contractuel d'investissements .....	14
2.3.5. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année.....	14
2.3.6. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise .....	14
2.4. Engagements financiers .....	14
2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité.....	14
2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels.....	14
<b>3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE.....</b>	<b>15</b>
3.1. Évolution de la mortalité en France .....	15
3.2. Analyse du registre des crémations.....	17
3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations .....	17
3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations.....	19
3.2.3. Répartition des crémations par sexe .....	20
3.2.4. Origine géographique des crémations par lieu de décès.....	21
3.2.5. Destination des cendres .....	22
3.3. Autres indicateurs de qualité .....	22
3.3.1. Temps de mémoire.....	22
3.3.2. Comité d'éthique.....	22
3.3.3. Registre d'appréciation du service.....	23
3.3.4. Les enquêtes de satisfaction .....	23
3.3.5. La communication relative au crématorium.....	24
3.3.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI).....	24
3.3.7. Elimination des déchets métalliques .....	24
3.3.8. La certification de services .....	26
<b>4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE.....</b>	<b>27</b>
4.1. Le compte rendu technique .....	27
4.1.1. Les horaires d'ouverture.....	27
4.1.2. Les moyens en personnel .....	27
4.1.3. La formation .....	28
4.2. Le compte rendu financier .....	28
4.2.1. Les tarifs des prestations du service public .....	28
4.2.2. La révision des tarifs.....	29
<b>ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®</b>	<b>31</b>

# 1. PRESENTATION GENERALE DE LA PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

## 1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

### 1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur l'équipement, le mobilier, le fonctionnement et la gestion d'un crématorium réalisé par la Ville de Saint-Avold sur une parcelle prévue à cet usage située dans la nouvelle nécropole.

### 1.1.2. Autorité délégante

La ville de Saint-Avold.

### 1.1.3. Délégué

OGF  
Société anonyme au capital de 40.904.385 €  
RCS Paris B 542 076 799  
Siège social : 31, rue de Cambrai – 75019 Paris  
Habilitation n°18-75-0001

### 1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président-directeur général : M. Alain COTTET  
Directeur délégué : M. Eric CABANNE  
Directeur de secteur opérationnel : M. Stéphane BRUSCHI

### 1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention de délégation de service public pour l'exploitation du crématorium dans la nouvelle nécropole de Saint-Avold, par voie d'affermage, signée le 3 mars 1997, pour une durée de quinze années à compter de la prise effective du service par le délégué, soit le 8 février 2000 jusqu'au 7 février 2023.

## 1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

### 1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure notamment :

- La réception des cercueils,
- L'accueil des familles,
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles,
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans l'équipement de crémation,
- La crémation des cercueils,
- La pulvérisation des cendres,
- La fourniture des réceptacles simples nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions prévues à l'article R 2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le recueil des cendres dans une urne sertie qui sera remise à la famille ou, à la demande de la famille, déposée au columbarium dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- La dispersion des cendres au Jardin du Souvenir ou le dépôt des urnes dans les cases de columbarium du Jardin Cinéraire du cimetière lorsque la famille opte pour l'un ou l'autre de ces modes de sépulture,
- L'engagement de respecter les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales pour tout ce qui concerne la réglementation relative aux opérations de crémation,
- La crémation de pièces anatomiques d'origine humaine provenant d'établissements de soins,
- La crémation de restes mortels provenant de corps exhumés.

### 1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- Des locaux ouverts au public avec :
  - Un hall d'accueil,
  - Une salle de cérémonies,
  - Une salle de visualisation de l'introduction du cercueil,
- Des locaux techniques à l'usage exclusif du personnel du crématorium avec :
  - Une salle d'introduction du cercueil,
  - Une salle technique équipée d'un équipement de crémation avec possibilité d'extension ultérieure,
  - Un local de dépôt provisoire des urnes,
  - Un local sanitaire pour le personnel.

### 1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

La construction et les aménagements du crématorium ont été réalisés par la Ville de Saint-Avold, à l'exception du mobilier, de l'équipement de crémation et du pulvérisateur qui ont été pris en charge par le délégataire.

Le délégataire prend en charge la maintenance de l'équipement de crémation, du pulvérisateur et des autres équipements, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du crématorium (frais de personnel, énergie, fluide, maintenance, entretien général, charges diverses de gestion, etc...), les réparations locatives et l'entretien courant.

La Ville de Saint-Avold a réalisé et entretient les voies d'accès et les espaces verts. Elle a réalisé, à sa charge, les gros travaux qui peuvent lui incomber en tant que propriétaire.

## 2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

### 2.1. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

#### 2.1.1. Les règles comptables

Le crématorium de Saint-Avold n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale, frais postaux et télécom) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions, sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ;
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année 2022 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

## 2.1.2. Compte de résultat

	Année 2021	Année 2022		
<b>Nombre de crémations :</b>	<b>960</b>	<b>942</b>		<b>-1.9%</b>
	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>% du C.A.</b>	<b>VAR % 2021/ 2022</b>
<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Chiffre d'affaires total - Crématorium	358 864 €	420 801 €		17.3%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>358 864 €</b>	<b>420 801 €</b>		
<b>2. CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<b>Autres achats et charges externes</b>				
Gaz	19 537 €	35 614 €	8.5%	82.3%
Electricité	4 776 €	5 374 €	1.3%	12.5%
Eau	979 €	60 €	0.0%	-93.9%
Entretien et réparation locaux	7 464 €	5 967 €	1.4%	-20.1%
Entretien et réparation des équipements de crémation	26 677 €	30 424 €	7.2%	14.0%
Fournitures diverses et administratives	1 912 €	3 055 €	0.7%	59.8%
Contrôles réglementaires	6 275 €	1 983 €	0.5%	-68.4%
Achats de petits matériels	- €	- €	0.0%	
Assurances	1 975 €	2 151 €	0.5%	8.9%
Frais postaux et Télécom	310 €	365 €	0.1%	17.7%
Relations publiques (Temps de mémoire)	- €	- €	0.0%	
Redevances		40 632 €	9.7%	
Autres charges	572 €	79 €	0.0%	-86.2%
<b>Sous-total</b>	<b>70 476 €</b>	<b>125 704 €</b>	<b>29.9%</b>	<b>78.4%</b>
<b>Impôts et taxes</b>				
Impôts et autres Taxes	8 699 €	9 397 €	2.2%	8.0%
<b>Sous-total</b>	<b>8 699 €</b>	<b>9 397 €</b>	<b>2.2%</b>	<b>8.0%</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Agent de crematorium	64 641 €	57 616 €	13.7%	-10.9%
Encadrement et Planification	17 056 €	15 652 €	3.7%	-8.2%
Charges sociales	28 093 €	23 412 €	5.6%	-16.7%
<b>Sous-total</b>	<b>109 790 €</b>	<b>96 680 €</b>	<b>23.0%</b>	<b>-11.9%</b>
<b>Frais d'administration générale</b>	<b>30 503 €</b>	<b>35 347 €</b>	<b>8.4%</b>	<b>15.9%</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>				
Amortissements de caducité	- €	- €	0.0%	
Amortissements techniques	123 101 €	78 239 €	18.6%	-36.4%
<b>Sous-total</b>	<b>123 101 €</b>	<b>78 239 €</b>	<b>18.6%</b>	<b>-36.4%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>342 570 €</b>	<b>345 368 €</b>	<b>82.1%</b>	<b>0.8%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>16 294 €</b>	<b>75 433 €</b>	<b>17.9%</b>	<b>362.9%</b>
Impôt société	4 481 €	18 858 €	25.0%	320.9%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>11 813 €</b>	<b>56 575 €</b>	<b>13.4%</b>	<b>378.9%</b>

## 2.2. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

### 2.2.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction :

- Du système de facturation GESCO,
- Des tarifs en vigueur.

Le chiffre d'affaires crémation du crématorium s'élève à **419 664 €** pour **942** crémations facturées en 2022 contre un chiffre d'affaires dégagé de 356 968 € pour 960 crémations facturées en 2021, soit une hausse de 18 %.

Le chiffre d'affaires total réalisé ressort donc à 420 801 € sur 2022 contre 358 864 € en 2021, soit une augmentation de 17%.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

Répartition du CA	2021		2022		Var.CA
	Nb	CA	Nb	CA	%
<b>CA Crémation</b>					
Crémation adultes	906	347 490 €	924	416 492 €	20%
Crémation enfants	3	287 €	2	211 €	-26%
Crémation d'exhumation d'un corps	30	5 745 €	8	1 904 €	-67%
Crémation pièces anatomiques	18	3 447 €	5	1 057 €	-69%
Crémation gratuite	3	- €	3	- €	
<b>Sous-total CA Crémation</b>	<b>960</b>	<b>356 968 €</b>	<b>942</b>	<b>419 664 €</b>	<b>18%</b>
<b>CA Autres produits</b>					
Dispersion de cendres		1 664 €	27	1 009 €	-39%
Location de la salle de cérémonie		232 €	1	128 €	-45%
<b>Sous-total CA Autres produits</b>	<b>0</b>	<b>1 896 €</b>	<b>28</b>	<b>1 137 €</b>	<b>-40%</b>
<b>CA Total</b>	<b>960</b>	<b>358 864 €</b>	<b>970</b>	<b>420 801 €</b>	<b>17%</b>

### 2.2.2. Charges d'exploitation

#### 2.2.2.1. Autres achats et charges externes

##### Gaz

La consommation de gaz renseignée correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz pour l'année ressort à **35 614 €**, soit un coût par crémation de **37,81 €**.

En euros HT	2021	2022	Var%
Coût du gaz	19 537	35 614	82%
Coût unitaire par crémation	20,35	37,81	86%

Le coût du gaz a augmenté de + 82% cette année et le coût par crémation de 86%. Le gaz n'est pas fourni par le fournisseur national du Groupe OGF mais par la régie locale ENERGIS de Saint-Avold. L'évolution correspond à celle des factures de la régie.

## Electricité

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium. La facturation totale pour l'année s'élève à 5 374 €, soit un coût par crémation de 5,70 €.

En euros HT	2021	2022	Var. %
Coût de l'électricité	4 776	5 374	13%
Coût unitaire par crémation	4,97	5,70	15%

## Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium. La facturation pour l'année 2022 s'élève à 60 €, soit 0,06 € coût par crémation.

En euros HT	2021	2022	Var. %
Coût d'eau	979	60	-94%
Coût unitaire par crémation	1,02	0,06	-94%

## Entretien et réparation locaux

Le poste comprend les charges liées à l'entretien et aux réparations des locaux. Le montant total s'élève à 5 967 € contre 7 464 € en 2021.

La baisse de la maintenance CVC est due à des interventions curatives pour la levée de réserve suite à un rapport du Bureau Veritas sur 2021.

L'entreprise MARIOTE est intervenue en novembre 2022 pour effectuer une rénovation peinture au sein du crématorium.

	2021	2022	Var. %
Maintenance incendie (EUROFEU)	34	203	+5%
Maintenance CVC (GENIE CLIMATIQUE DE L'EST)	3 557	1 564	-56%
Télésurveillance (PROSEGUR, FIDUCIAL)	216	216	-
Travaux électricité (ELEC STYLE)	346	0	-1%
Nettoyage des locaux (PEI, DERICHEBOURG)	3 121	2 358	-32%
Dépannage chariot élévateur (HYGECO)	190	0	-1%
Entretien divers	0	1 626	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 464</b>	<b>5 967</b>	<b>-20%</b>

## Entretien et réparation des équipements de crémation

Le montant représente principalement la maintenance préventive et curative des équipements de crémation mais également les frais annexes aux équipements de crémation. Le montant total s'élève à **30 424 €** contre 26 677 € en 2021.

	2021	2022
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	25 335	27 386
Frais pour pièces de rechange (ATI)	571	2 426
Traitement réactifs usagés (ENTREPRISE MODERNE DE TERASSEMENT ET D'AGREGATS)	771	612
<b>TOTAL</b>	<b>26 677</b>	<b>30 424</b>

### **Fournitures diverses et administratives**

Le poste regroupe les achats des fournitures de bureau, les frais liés à l'achat et l'entretien des vêtements de travail, et tout autre achat de fournitures d'exploitation. Le montant du poste s'élève à **3 055 €** contre 1 912 € en 2021.

	2021	2022
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU)	177	182
Achat et entretien vêt. travail (MABEO, EDENRED)	856	695
Fournitures d'entretien (RAJA, GRISON)	0	176
Fournitures administratives (STACI, JPG, SECURIMED)	409	1 498
Pastilles réfractaires (VOLSING)	470	504
<b>TOTAL</b>	<b>1 912</b>	<b>3 055</b>

### **Contrôles réglementaires**

Le poste « contrôles règlementaires » s'élève à 1 983 € contre 5 523 € en 2021 et correspond principalement aux charges liées au contrôle sur les installations de gaz, les installations des appareils de lavage, le contrôle des rejets atmosphériques ou autres.

	2021	2022
Contrôle de conformité électrique (BUREAU VERITAS)	285	370
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	220	445
Contrôle des appareils (BUREAU VERITAS, LORRAINE COMPRESSEURS ET MAINTENANC)	90	937
Contrôle des installations funéraires (BUREAU VERITAS)	1200	0
Contrôle de conformité du bâtiment (BUREAU VERITAS)	420	0
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	3785	0
Refacturation des frais de contrôles des rejets suite à un résultat du contrôle non satisfaisant	-753	0
Contrôle thermographie	275	231
<b>TOTAL</b>	<b>5 522</b>	<b>1 983</b>

La diminution de ce poste s'explique par le contrôle des installations funéraires et le contrôle des rejets atmosphériques effectués sur 2021. Ces contrôles sont obligatoirement à réaliser tous les deux ans. Les prochains contrôles vont avoir lieu en 2023.

### **Achat de petits matériels**

Sans objet pour les années 2022 et 2021.

### **Assurances**

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 151 €** en 2022 contre 1 975 € en 2021 pour le crématorium de Saint Avold.

### **Frais postaux et télécom**

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **365 €** en 2022 contre 310 € en 2021.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient bien compris dans les frais d'administration.

### Relations publiques (Temps de mémoire)

Sans objet pour les années 2022 et 2021.

### Redevance

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 est dû une redevance d'occupation du domaine public égale à 16% du CA soit un montant de 40 632 €.

#### 2.2.2.2. Autres charges

Les « Autres charges » comprennent les frais liés aux déplacements, aux gains/pertes sur créance clients et autres charges non mentionnées dans les postes précédents. Le montant total s'élève à **79 €** contre 572 € en 2021.

	2021	2022
Frais de déplacements	511	0
Péages	61	0
Maintenance défibrillateur	0	79
<b>TOTAL</b>	<b>572</b>	<b>79</b>

#### 2.2.2.3. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **9 397 €** en 2022 contre 8 699 € en 2021.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La CFE s'élève à **1 025 €** sur 2022 contre 1 087 € sur 2021.

La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.75% plus une taxe additionnelle de 3.46%, et 1% de frais d'assiette (qui s'applique au niveau du groupe OGF) de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à **2 354 €** en 2022 contre 1 599 € en N-1.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **673 €** en 2022 contre 574 € en N-1.

TAXE FONCIERE :

La taxe foncière est de **5 345 €** pour l'année 2022 contre 5 439 € en 2021.

#### 2.2.2.4. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2022 à **96 680 €** contre 109 790 € en 2021. Cette baisse se justifie par la présence d'un agent en polyvalence supplémentaire en 2021.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2022. Ce montant comprend également une quote-part du salaire du Directeur de secteur et du Directeur d'agence estimée respectivement à 5% et 25% de leur temps, pour leur activité d'encadrement et de direction du crématorium.

##### EXPLOITATION HORS PERSONNEL SUPPLEANT

	HRS TRAVAILLEES	HRS PAYEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	3 229	3 663	55 434	18 091	73 524
2022	3 381	3 703	55 849	16 403	72 252

##### PERSONNEL POLYVALENT ENTRANT

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	467	7 247	2 292	9 539
2022	-	-	-	-

##### PERSONNEL POLYVALENT SORTANT

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	-	-	-	-
2022	-	-	-	-

##### ENCADREMENT

	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2021	507	16 459	7 199	23 658
2022	536	15 163	6 558	21 721

\*Données hors participation

#### 2.2.2.5. Frais d'administration générale

Ces frais qui s'élèvent à **35 347 €** en 2022 contre 30 503 € en 2021 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

En 2022, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement à 8,4% des produits d'exploitation, contre 8,5% en 2021. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF et en augmentation cette année dans la mesure où la crise sanitaire a nécessité un suivi spécialisé et la mise en place d'une nouvelle organisation en lien avec la Covid-19.

	Réel 2022 en K€
Coûts siège retenus pour calcul (1)	53 263
CA Groupe	633 216
Pourcentage théorique	8.41%
Pourcentage effectivement retenu pour rapports d'activité	8.40%

(1) Il s'agit du coût des fonctions support et des budgets centraux, incluant le coût des fonctions support réseau (idem années précédentes), mais compte non tenu des dépenses de marketing et communication, des autres charges d'exploitation, de la participation et du CICE groupe (concerne essentiellement le réseau) jusqu'à sa suppression.

### 2.2.2.6. Dotations aux amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

### 2.2.2.7. Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés est de **25%** sur OGF. Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif, soit un montant de **15 858 €** contre 4 481 € en 2021. Taux de 25% pour l'ensemble de la période 01/01/2022-31/12/2022. Le Taux d'imposition a changé à partir du 01/04/22 par mesure de simplification, nous avons appliqué le même taux pour toute l'année.

## 2.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

### 2.3.1. Etat de variation de patrimoine

L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants. Chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre. Deux composants principaux ont été retenus pour l'équipement de crémation comme immobilisables, à savoir le rebriquetage complet et l'électronique de l'équipement de crémation. Les autres travaux sur l'équipement de crémation, dont le changement de dalle de sole, par exemple, constituent des charges d'exploitation.

En 2022, les acquisitions sont les suivantes :

Num immo	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotations 2022
01MC0000000834	RICOH : (DLQY / C) Copieurs IM 350 F - Renouvellement du stock	01/04/2022	665	10	01/02/2023	599
	<b>Total</b>		<b>665</b>	<b>10</b>		<b>599</b>

Le tableau des immobilisations est présenté en Annexe. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

### 2.3.2. Conformité des installations du crématorium

Les crématoriums sont soumis à une réglementation stricte, notamment en ce qui concerne le respect des normes de conformité qui leur sont applicables pour exercer leur activité. Dans ce cadre, ces établissements font l'objet de divers contrôles destinés à vérifier qu'ils respectent les conditions d'exercice.

Pour simplifier la mise en œuvre de ces contrôles, le Gouvernement a allégé la procédure qui leur est applicable, notamment en ce qui concerne l'attestation délivrée à la suite de la visite de conformité du bâtiment. Ce document, initialement remis par le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS), est désormais édité par un organisme de contrôle accrédité par le Comité français de l'accréditation depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021. Nous avons fait le choix de travailler avec Bureau Veritas qui, à compter de cette date, nous délivre les attestations de conformité de nos crématoriums après la réalisation d'un contrôle de conformité du bâtiment.

Le détail des contrôles réglementaires et de leurs échéances est présenté ci-dessous :  
Le contrôle de conformité du bâtiment est prévu tous les six ans :

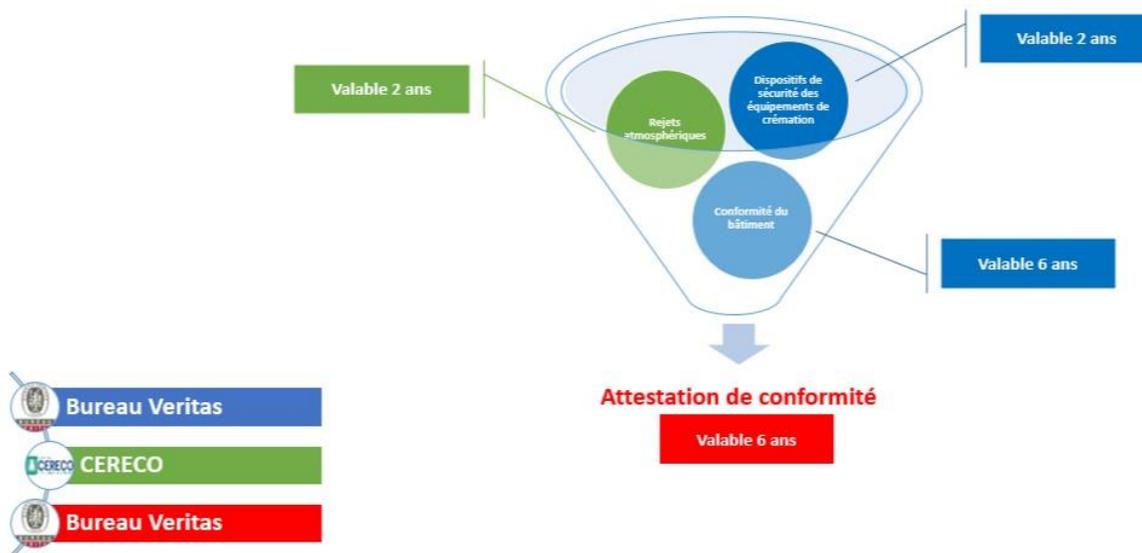
Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
13/09/2021	6	13/09/2027	2027

Le contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité des équipements de crémation, sont prévus tous les deux ans :

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
10/09/2021	2	10/09/2023	A planifier

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
27/10/2022	2	27/10/2024	A planifier

Pour obtenir l'attestation de conformité du crématorium, il est nécessaire de disposer des trois contrôles conformes suivants :



### 2.3.3. Travaux d'entretien du crématorium

Depuis l'installation de la ligne de filtration, les travaux d'entretien des équipements de crémation sont assurés par la société ATI.

Le contrat de maintenance garantit deux visites annuelles préventives, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage de l'équipement de crémation. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement aux principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation de l'équipement de crémation.

#### 2.3.4. Programme contractuel d'investissements

Compte tenu de la spécificité du contrat d'affermage, il n'est pas prévu de programme contractuel d'investissement.

#### 2.3.5. Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Achat d'un nouveau photocopieur pour la somme de 665 €.

#### 2.3.6. Inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et des biens de reprise

Les biens de retour sont ceux renseignés dans le tableau des immobilisations et des amortissements qui figurent en Annexe 1.

Il n'y a pas de biens de reprise.

### 2.4. ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 2.4.1. Les engagements à incidences financières nécessaires à la continuité

Néant.

Aucun crédit-bail.

#### 2.4.2. Les engagements à incidences financières en matière de personnels

OGF comptabilise ses engagements sociaux pour l'ensemble de son personnel : indemnités de fin de carrière, frais médicaux des salariés retraités et médailles du travail.

Le montant est estimé au bilan pour **73 268 €**.

Indemnités de fin de carrière	Frais médicaux des salariés retraités	Médailles du travail	Montant d'engagements imputables au crématorium chargé
8 232 €	107 €	676 €	12 134 €

## 3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

### 3.1. ÉVOLUTION DE LA MORTALITÉ EN FRANCE

Au 1er janvier 2023, la France compte 68 millions d'habitants. La population augmente de 0,3 % en 2022, après + 0,4 % en 2021 et + 0,3 % en 2020. En 2022, le solde naturel, différence entre les nombres de naissances et de décès, atteint son plus bas niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à + 56 000. Il avait déjà atteint en 2020 un niveau historiquement bas du fait de la forte hausse du nombre de décès due à l'épidémie de Covid-19. Il était légèrement remonté en 2021 grâce au rebond du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès.

En 2022, 723 000 bébés sont nés en France (selon les estimations réalisées fin novembre 2022), soit 19 000 de moins qu'en 2021 (- 2,6 %). Entre 2015 et 2020, les naissances ont été chaque année de moins en moins nombreuses. En 2021, le nombre de naissances avait augmenté, dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie. Le nombre de naissances avait tout d'abord chuté neuf mois après le confinement du printemps 2020 : entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021, il était né 10 % de bébés de moins qu'à la même période un an auparavant. Le contexte de crise sanitaire et de fortes incertitudes économiques avaient pu inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité. Le rebond des naissances qui avait suivi en mars et avril 2021, puis la forte remontée durant le second semestre, avaient permis de dépasser le niveau des naissances de l'année 2020. En janvier 2022, les naissances reculent à nouveau, neuf mois après le troisième confinement, et augmentent temporairement en février. À partir de mars 2022, les naissances sont presque toujours inférieures à celles du mois correspondant en 2020, en particulier en octobre 2022. Le nombre de naissances en 2022 est ainsi le plus faible depuis 1946.

#### **Un nombre toujours élevé de décès dû à la poursuite de la pandémie et aux canicules**

En 2022, environ 673 000 personnes sont décédées en France (selon les estimations réalisées fin janvier 2023) contre 661 000 en 2021. C'est 12 000 de plus qu'en 2021 (+ 1,8 %), et d'avantage qu'en 2020 (+ 4 000), première année marquée par l'épidémie de Covid-19, et nettement plus qu'en 2019 (+ 60 000). La hausse entre 2019 et 2022 peut se décomposer, sur la base de ces données provisoires de fin 2022 à 667 000 décès, de la manière suivante : + 29 000 dus au vieillissement et à la hausse de la population, - 21 000 dus à la tendance à la baisse des quotients de mortalité et + 46 000 d'écart entre les décès attendus et observés.

En effet, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). Mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19 : 48 000 décès de plus en 2020 que le nombre attendu si les risques de décéder par âge avaient continué à baisser au même rythme qu'entre 2010 et 2019. En 2021, le nombre de décès est resté élevé (43 000 décès de plus que le nombre attendu) malgré les effets positifs de la campagne de vaccination. La pandémie s'est poursuivie avec le variant Omicron, très contagieux, qui s'est propagé en fin d'année 2021 et en 2022. En outre, une épidémie de grippe tardive, avec un pic en avril, et trois périodes de canicule (mi-juin, du 10 au 25 juillet et la première quinzaine d'août) ont été la cause de pics de mortalité qui ont maintenu les décès à un niveau élevé en 2022.

#### **L'espérance de vie en 2022 reste inférieure de 0,4 an à celle de 2019**

En 2022, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021 (+ 0,2 an par rapport à 2020), alors que l'espérance de vie des femmes reste identique à celle de 2021 (+ 0,1 an par rapport à 2020). Du fait de sa forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie en France est inférieure de 0,4 an à celle de 2019, pour les femmes comme pour les hommes.

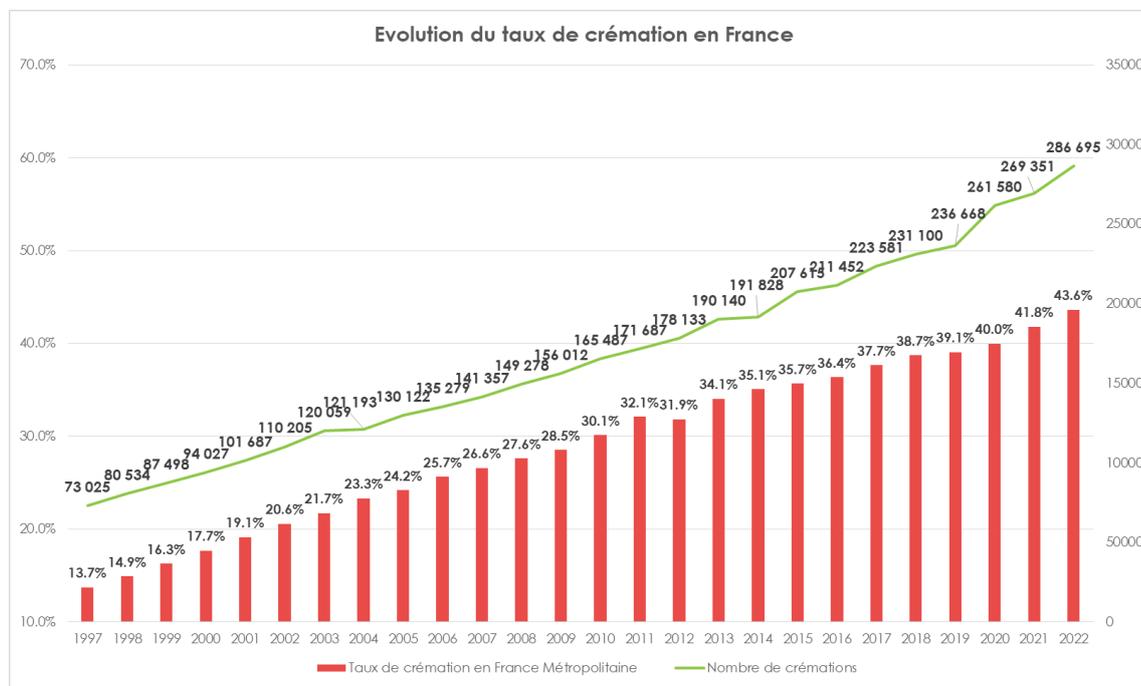
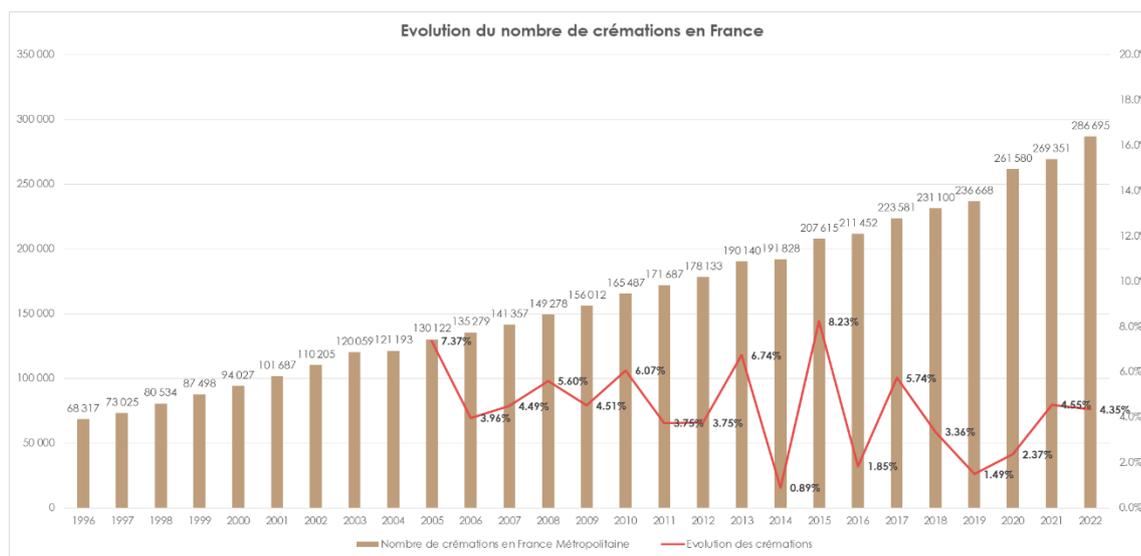
En 2021, l'espérance de vie, en France, est supérieure de plus de deux ans à la moyenne de l'UE27 (82,8 ans pour les femmes, 77,2 ans pour les hommes).

### En France, comme dans l'Union européenne, une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Au 1er janvier 2023, en France, 21,3 % des habitants ont 65 ans ou plus (figure 6). Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom. Ce constat est partagé par tous les pays de l'UE27. En 2021, les personnes de 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population de l'UE27, contre 17,8 % en 2011. Leur part est supérieure à 22 % en Italie, en Finlande, en Grèce, au Portugal et en Allemagne.

Source : INSEE

Bilan démographique 2022 - Insee Première révisé par OGF suite à mise à jour du 27 janvier 2023 par Insee - Décès 2022



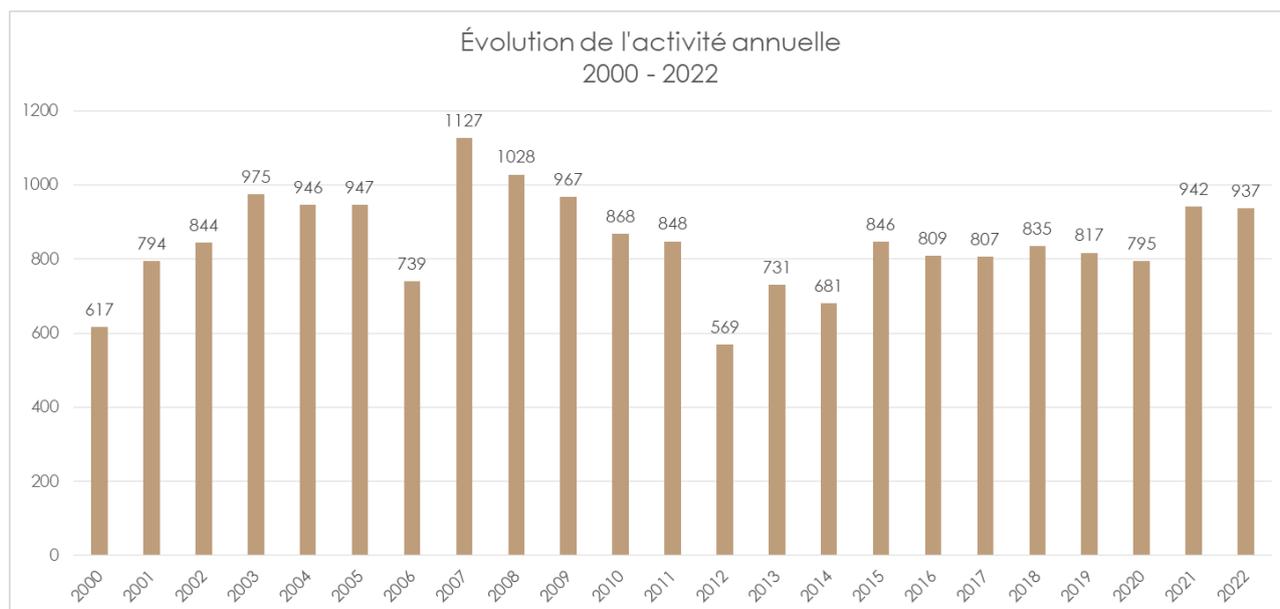
### 3.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes :

Répartition par types de crémation	
Prestations	2022
Adultes	924
Enfants de moins d'un an	2
Enfant de 1 à 12 ans	0
Indigent	3
<b>Sous-total</b>	<b>929</b>
Exhumation de plus de 5 ans	8
<b>Sous-total</b>	<b>937</b>
Pièces anatomiques	5
<b>TOTAL</b>	<b>942</b>

#### 3.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations

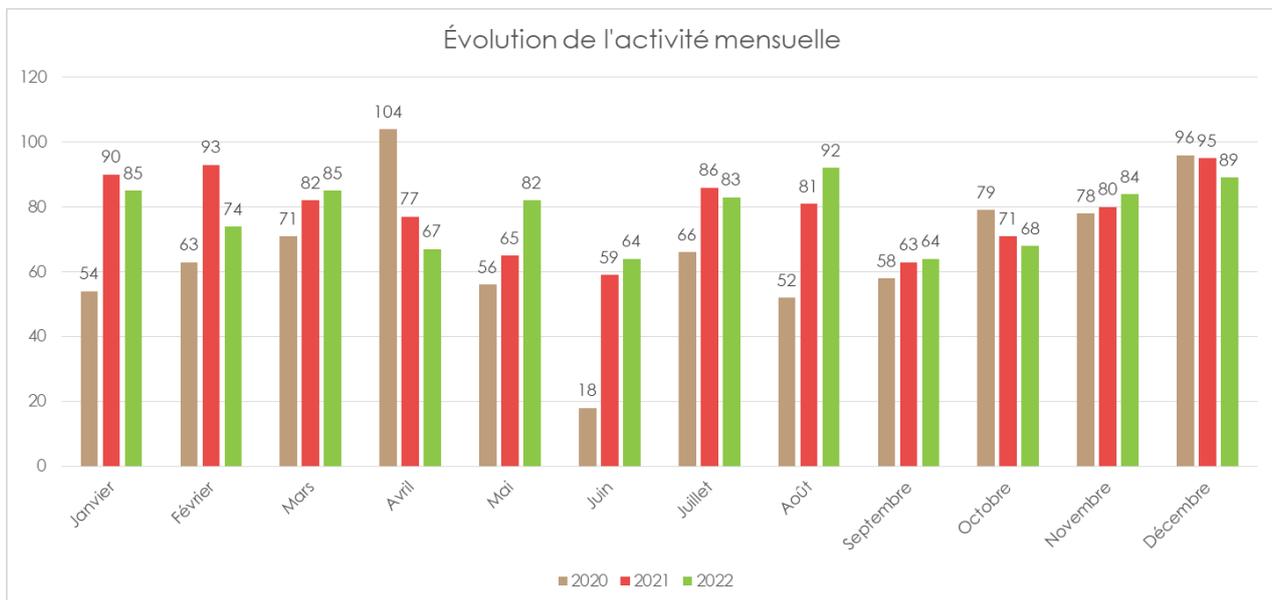
Le nombre de crémations réalisées en 2022 s'élève à 937 (hors Pièces anatomiques), ce qui représente une baisse de 0,5% par rapport à 2021.



Activité annuelle (Hors pièces anatomiques)		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2000	617	-
2001	794	28.7%
2002	844	6.3%
2003	975	15.5%
2004	946	-3.0%
2005	947	0.1%
2006	739	-22.0%
2007	1127	52.5%
2008	1028	-8.8%
2009	967	-5.9%
2010	868	-10.2%
2011	848	-2.3%
2012	569	-32.9%
2013	731	28.5%
2014	681	-6.8%
2015	846	24.2%
2016	809	-4.4%
2017	807	-0.2%
2018	835	3.5%
2019	817	-2.2%
2020	795	-2.7%
2021	942	18.5%
2022	937	-0.5%

### 3.2.2. Evolution mensuelle du nombre de crémations

Activité mensuelle (Hors pièces anatomiques)						
Mois	2020		2021		2022	
	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul	Nombre de crémations	Cumul
Janvier	54	54	90	90	85	85
Février	63	117	93	183	74	159
Mars	71	188	82	265	85	244
Avril	104	292	77	342	67	311
Mai	56	348	65	407	82	393
Juin	18	366	59	466	64	457
Juillet	66	432	86	552	83	540
Août	52	484	81	633	92	632
Septembre	58	542	63	696	64	696
Octobre	79	621	71	767	68	764
Novembre	78	699	80	847	84	848
Décembre	96	795	95	942	89	937
<b>TOTAL</b>	<b>795</b>		<b>942</b>		<b>937</b>	



### 3.2.3. Répartition des crémations par sexe

Répartition de l'activité selon la civilité				
Mois	Adultes		Enfants	Exhumations
	Hommes	Femmes		
Janvier	44	41		
Février	34	39	1	
Mars	44	41		
Avril	39	28		
Mai	36	44		2
Juin	30	34		
Juillet	37	43		3
Août	52	40		
Septembre	30	34		
Octobre	39	27		2
Novembre	33	51		
Décembre	46	41	1	1
Total	<b>464</b>	<b>463</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
	<b>927</b>			
Proportions	<b>50.1%</b>	<b>49.9%</b>		
	<b>100.0%</b>			

Évolution du taux de crémation selon la civilité			
Civilité	2020	2021	2022
Homme	45%	55%	50%
Femme	55%	45%	50%

### 3.2.4. Origine géographique des crémations par lieu de décès

Répartition des crémations selon la commune de décès (Hors exhumations et pièces anatomiques)			
Communes	Nombre de défunts	2022	2021
SAINT AVOLD	237	25.5%	28.5%
FORBACH	135	14.5%	12.5%
FREYMING MERLEBACH	74	8.0%	7.8%
SARREGUEMINES	43	4.6%	5.6%
ARS LAQUENEXY	30	3.2%	4.3%
CREUTZWALD	39	4.2%	3.6%
METZ	21	2.3%	1.9%
HOMBOURG HAUT	19	2.0%	2.1%
COCHEREN	18	1.9%	1.0%
VANTOUX	17	1.8%	2.4%
STIRING WENDEL	15	1.6%	1.2%
FAREBERSVILLER	14	1.5%	1.2%
NANCY	12	1.3%	0.8%
CARLING	9	1.0%	1.2%
FAULQUEMONT	9	1.0%	1.1%
BOULAY MOSELLE	9	1.0%	0.8%
L HOPITAL	8	0.9%	0.8%
STRASBOURG	8	0.9%	1.6%
PETITE ROSSELLE	8	0.9%	0.5%
LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	7	0.8%	1.2%
CREHANGE	6	0.6%	0.9%
VANDOEUVRE LES NANCY	5	0.5%	0.9%
FOLSCHVILLER	5	0.5%	0.8%
BEHREN LES FORBACH	4	0.4%	1.2%
MACHEREN	4	0.4%	0.7%
THONVILLE	4	0.4%	0.4%
MORHANGE	4	0.4%	0.5%
PUTTELANGE AUX LACS	3	0.3%	0.5%
CHATEAU SALINS	3	0.3%	0.4%
SARRALBE	3	0.3%	0.9%
THEDING	2	0.2%	0.3%
BITCHE	2	0.2%	0.3%
CHARLEVILLE SOUS BOIS	2	0.2%	0.3%
SEINGBOUSE	1	0.1%	0.9%
VOLKLINGEN	1	0.1%	0.4%
HARGARTEN AUX MINES	1	0.1%	0.3%
<i>Autres communes</i>	<b>147</b>	<b>15.8%</b>	10.1%
<b>TOTAL</b>	<b>929</b>	<b>100%</b>	100%

### 3.2.5. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de pompes funèbres sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion dans un lieu privé, caveau de famille dans une autre commune...).

## 3.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

### 3.3.1. Temps de mémoire

La JDS du crématorium de Saint-Avold s'est déroulée le samedi 26 novembre 2022 en présence de 20 personnes :

Thème : le souvenir, les familles étaient invitées à venir avec un objet de leur(s) défunt(s) qu'ils posaient sur une table tout au long de la cérémonie.

2 agents du crématorium et le responsable des crématoriums secteur Lorraine présents; 2 conseillers funéraires d'OGF avec prise de parole chacun ; 2 représentants de l'équipe paroissiale avec chacune prise de parole; 1 intervenant familles.



### 3.3.2. Comité d'éthique

Sur l'initiative de la Ville de Saint-Avold, un comité d'éthique peut être mis en place. Sa composition est constituée de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématicistes, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc).

Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

Il n'y a pas eu de comité d'éthique en 2022.

### 3.3.3. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunts et familles. Les familles expriment le plus souvent directement auprès du personnel du crématorium leur satisfaction pour l'accueil, l'organisation et le déroulement du dernier hommage rendu au défunt.

### 3.3.4. Les enquêtes de satisfaction

Afin d'évaluer la satisfaction des usagers du crématorium, une enquête de satisfaction est systématiquement remise aux familles, accompagnée d'une enveloppe préaffranchie.

Par ce processus sécurisé, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire. Ce dernier comprend une grille d'évaluation des prestations ainsi qu'un pavé d'appréciation libre, le but étant d'obtenir une visibilité accrue sur la qualité des services rendus aux familles dans l'établissement.

Pour OGF, gestionnaire du crématorium, cet outil de suivi est primordial afin de maintenir ou d'améliorer au quotidien la qualité des services rendus aux usagers.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par la société INIT puis transmise au crématorium. Après une analyse entre chaque membre du personnel, une communication des résultats accompagnée d'explications est faite au délégué.

La restitution annuelle des résultats du crématorium est présentée ci-dessous :

## Synthèse des résultats

Niveau	
Excellent	≥ 95%
Très bon	de 90% à 94,9%
Bon	de 85% à 89,9%
Moyen	de 80% à 84,9%
Mauvais	< 80%

Evolution (+/- 5 points)	
▶	Stable
▲	Hausse
▼	Baisse

	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	CUMUL 2022	Rappel 2021	Evolution (2022 /2021)
Nombre de questionnaires	-	8	1	5	14	9	
La facilité à trouver le crématorium (signalétique)	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
L'accueil	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
Les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
Le confort des locaux	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
L'hommage lors de la remise des cendres	-	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	▶
L'accompagnement au Jardin du Souvenir lors de la dispersion des cendres (le cas échéant)	-	100,0%	-	100,0%	100,0%	100,0%	▶

### 3.3.5. La communication relative au crématorium

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

### 3.3.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé) / DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société PROSEGUR, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI / DATI situé en différents point du territoire français.



### 3.3.7. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobile, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2022, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **10 592.77 € pour 390 kg** de métaux collectés.

#### Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

En 2021, vous avez choisi de reverser le montant de la valorisation des métaux du crématorium de 20 601.24 € à la Fondation PFG

### Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisés sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 650 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

### Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires : les membres du comité exécutif de la Fondation PFG.

### Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

### Grâce à votre choix, le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2022), la Fondation PFG soutient **89 projets** partout en France pour un montant total de **plus de 560 000 €**.

Plus particulièrement sur votre territoire (Région Grand Est), la Fondation PFG a versé à :

Nom de l'association	Département	Région	Titre / Résumé du projet	Montant accordé
Familles de France Verdun	Meuse	Grand Est / Lorraine	Projection du film "Et je choisis de vivre" au cinéma de Verdun suivi d'un débat avec l'équipe du film.	1 200.00 €
Le Jour d'Après	Meurthe-et-Moselle	Lorraine / Grand Est	Financement de groupes de paroles pour tous les parents endeuillés et organisation d'entretiens individuels / temps de rituel lors de la journée de sensibilisation au Deuil Périnatal en octobre 2023	3 000.00 €

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'**Helebor** pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, **Visitatio – Voisins & Soins** bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

### 3.3.8. La certification de services

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services du crématorium vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé le 5 juin 2012 par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS ICS, le crématorium a obtenu un renouvellement de son certificat Qualicert® le 04/03/2020. Une copie du certificat est jointe en annexe 2.



## 4. LE RAPPORT ANNUEL, ANNEXE : LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

### 4.1. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

#### 4.1.1. Les horaires d'ouverture

Selon l'article 4 de l'avenant n°1 du règlement intérieur, les crémations sont réalisées, à l'exception des dimanches et jours fériés, aux jours et plages horaires suivants :

**du lundi au vendredi**  
de 8 h 00 à 18 h 00  
**le samedi**  
de 8 h 00 à 12 h 00

#### 4.1.2. Les moyens en personnel

L'équipe du crématorium est composée de deux personnes à temps plein :

- Monsieur Maxime THOMAS, agent de crématorium,
- Monsieur Alain VILBOIS, agent de crématorium.

L'encadrement est assuré par Monsieur Patrice FRANCOIS, responsable de crématorium et Monsieur Stéphane BRUSCHI, Directeur de secteur opérationnel.

Leurs missions au sein du crématorium concernent :

- L'accueil des familles,
- L'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- La présentation des défunts,
- La réalisation de cérémonie de recueillement,
- La réalisation des crémations,
- L'entretien des installations,
- La tenue des différents registres et l'accueil téléphonique.

Le crématorium reçoit le soutien des équipes locales du groupe OGF dans la réalisation des missions suivantes :

- La tenue du planning de crémations,
- L'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium,
- La gestion administrative de l'activité (facturation clients, fournisseurs...).

Le groupe OGF assure également l'encadrement du crématorium par ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction des Crématoriums, de la communication, de la qualité et les services juridiques ainsi que le département travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

#### 4.1.3. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des équipements de crémation (cycles de crémation, régulation des équipements de crémation, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

## 4.2. LE COMPTE RENDU FINANCIER

### 4.2.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2022 ont été les suivants :

Redevance	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
<b>CRÉMATION</b>			
- d'un cercueil adulte	423.53 €	84.71 €	508.24 €
- d'un cercueil enfant (1 an à 12 ans)	211.46 €	42.29 €	253.75 €
- d'un cercueil enfant (de moins de 1 an)	105.59 €	21.12 €	126.71 €
<b>DISPERSION DES CENDRES</b>	37.49 €	7.50 €	44.99 €
<b>RECEPTACLE A CENDRES</b>	37.38 €	7.48 €	44.86 €
<b>SALLE DE CEREMONIES</b>			
Non suivie d'une crémation	128.13 €	25.63 €	153.76 €
<b>CRÉMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION SUR DEMANDE DES FAMILLES</b>			
- moins de 5 ans (après inhumation)	423.53 €	84.71 €	508.24 €
- après 5 ans (depuis inhumation)	211.46 €	42.29 €	253.75 €

Redevance	Tarifs au 20 avril 2022		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
<b>CREMATION</b>			
- d'un cercueil adulte	471.03 €	94.21 €	565.24 €
- d'un cercueil enfant (1 an à 12 ans)	211.46 €	42.29 €	253.75 €
- d'un cercueil enfant (de moins de 1 an)	105.59 €	21.12 €	126.71 €
<b>DISPERSION DES CENDRES</b>	37.49 €	7.50 €	44.99 €
<b>RECEPTACLE A CENDRES</b>	37.38 €	7.48 €	44.86 €
<b>SALLE DE CEREMONIES</b>			
Non suivie d'une crémation	128.13 €	25.63 €	153.76 €
<b>CREMATION D'UN CERCUEIL APRES EXHUMATION SUR DEMANDE DES FAMILLES</b>			
- moins de 5 ans (après inhumation)	423.53 €	84.71 €	508.24 €
- après 5 ans (depuis inhumation)	211.46 €	42.29 €	253.75 €
<b>Crémation de pièces anatomiques</b>			
Container de 30kg et 100 litres maximum	211.46 €	42.29 €	253.75 €

#### 4.2.2. La révision des tarifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs ont augmenté de 10,43 % par rapport à 2021.

Au 20 avril 2022, les tarifs ont augmenté de 22,81 % par rapport à 2021.

**ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotations 2022	Amortiss. Cumulés N	VNC N
INSTAL SYST SONO CREMA	18/01/2000	1 978	180	18/01/2015	0	1 978	0
INST CONTROLE VIDEO CREMA	18/01/2000	1 982	180	18/01/2015	0	1 982	0
RIDEAU MOTORISE CREMA	01/02/2000	3 103	179	01/01/2015	0	3 103	0
MOBILIERS CREMA	01/05/2000	978	120	01/05/2010	0	979	0
SONNERIE CRÉMATORIUM	01/08/2000	410	173	01/01/2015	0	409	0
DECORATION CRÉMATORIUM	01/08/2000	1 085	173	01/01/2015	0	1 085	0
PLOMBERIE CRÉMATORIUM	01/08/2000	1 496	173	01/01/2015	0	1 496	0
SONORISATION CREMA AVOLD	01/12/2000	569	169	01/01/2015	0	570	0
PLOMBERIE PEINTURE	01/01/2002	3 205	156	01/01/2015	0	3 205	0
SITUATION 2 SOLDE	01/01/2002	3 476	156	01/01/2015	0	3 476	0
HYGECO CHAMBRE FROIDE	01/01/2002	8 028	156	01/01/2015	0	8 029	0
Fours/Structure four	31/03/2005	104 694	117	31/12/2014	0	104 693	0
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS DE CADUCITE</b>		<b>131 004</b>			<b>0</b>	<b>131 004</b>	<b>0</b>
CHANGEMENT DE RIDEAU AVEC MOTORISATION	16/12/2009	3 674	61	16/01/2015	0	3 674	0
PROSEGRU TELESURVEILLANCE TERMINAUX HANDLEPLUS	01/04/2010	390	58	01/02/2015	0	390	0
LCD PRO 42 POUCHES LED FULL HD + SUPPORT ECRA	16/06/2013	877	19	17/01/2015	0	877	0
MISE EN PLACE ECRA VIDEO	22/07/2013	428	18	22/01/2015	0	428	0
LIGNE DE FILTRATION	28/03/2014	312 350	106	28/01/2023	35 575	309 775	2 575
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	19 100	96	01/04/2022	597	19 100	0
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	17 884	96	01/04/2022	559	17 884	0
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	4 850	96	01/04/2022	152	4 850	0
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	16 755	96	01/04/2022	524	16 755	0
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	22 835	96	01/04/2022	714	22 835	0
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	18 560	96	01/04/2022	580	18 560	0
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	23 388	96	01/04/2022	731	23 388	0
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	30 136	96	01/04/2022	942	30 136	0
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	854	96	01/04/2022	27	854	0
LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	4 239	96	01/04/2022	132	4 239	0
TRAVAUX RENOVATION SUITE LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	17 495	96	01/04/2022	547	17 495	0
TRAVAUX RENOVATION SUITE LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	8 510	96	01/04/2022	266	8 510	0
TRAVAUX RENOVATION SUITE LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	16 154	96	01/04/2022	505	16 154	0
TRAVAUX RENOVATION SUITE LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	935	96	01/04/2022	29	935	0
TRAVAUX RENOVATION SUITE LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	1 322	96	01/04/2022	41	1 322	0
TRAVAUX RENOVATION SUITE LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	8 275	96	01/04/2022	259	8 275	0
TRAVAUX RENOVATION SUITE LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	18 384	96	01/04/2022	575	18 384	0
TRAVAUX RENOVATION SUITE LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	3 530	96	01/04/2022	110	3 530	0
TRAVAUX RENOVATION SUITE LIGNE DE FILTRATION	01/04/2014	3 588	96	01/04/2022	112	3 588	0
CANNES PYROMETRIQUE K/500 CERA	13/10/2015	1 423	87	13/01/2023	196	1 416	7
SONDE OXYGENE	06/08/2015	2 665	90	06/02/2023	355	2 630	35
CANNE PYROMETRIQUE	16/04/2015	341	92	16/12/2022	43	341	0
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	28/06/2016	310	79	28/01/2023	47	306	4
MICR COL DE CYGNE	21/07/2016	152	78	21/01/2023	24	151	1
CATAFALQUE CEREMONIE DIM 150X50CM	15/06/2017	600	67	15/01/2023	107	596	4
(DKDU-C) Acquisition 260 Ecran 24p. (Devis : 33811717)	14/06/2017	104	18	14/12/2018	0	104	0
PORTE COUPE FEU 95X89CM	24/01/2017	840	72	24/01/2023	140	831	9
VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	01/04/2017	310	70	01/02/2023	53	306	4
CVC CHAUFF REMPLACEMENT CIRCULATEUR CHAUDI	01/04/2018	775	58	01/02/2023	160	762	13
(DJJY-C) Acquisition PCs DELL Optiplex 3040 micro XCTO (Devis : 33811717)	14/06/2017	402	48	14/06/2021	0	402	0
CHAUFFE EAU 100 LITRES	11/03/2019	973	46	11/01/2023	254	966	7
JOURS IMMOBILISES CVC CHAUFFAGE	01/04/2019	158	46	01/02/2023	41	155	4
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2019	741	46	01/02/2023	193	725	16
CHARIOT ELEVATEUR HR 250KG + ROULEAUX P	26/03/2020	3 117	34	26/01/2023	1 438	3 021	96
CATAFALQUE CEREMONIE	01/04/2020	608	34	01/02/2023	279	585	23
REBRIQUAGE COURT FOUR FDI C411	29/09/2020	56 620	16	29/01/2022	8 144	56 620	0
PULVERISATEUR DE CALCIUS AV REFROIDISSEMENT	11/06/2021	31 800	19	11/01/2023	20 084	31 241	560
RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE PULVERISATEUR	18/08/2021	4 400	17	18/01/2023	3 106	4 252	148
RICOH : (DLQY / C) Copieurs IM 350 F - Renouvellement du stock	01/04/2022	665	10	01/02/2023	599	599	67
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES</b>		<b>661 517</b>			<b>78 239</b>	<b>657 946</b>	<b>3 572</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>		<b>792 521</b>			<b>78 239</b>	<b>788 950</b>	<b>3 572</b>

**ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®**



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 057-215706060-20230609-KJ\_17123\_PT\_3-DE

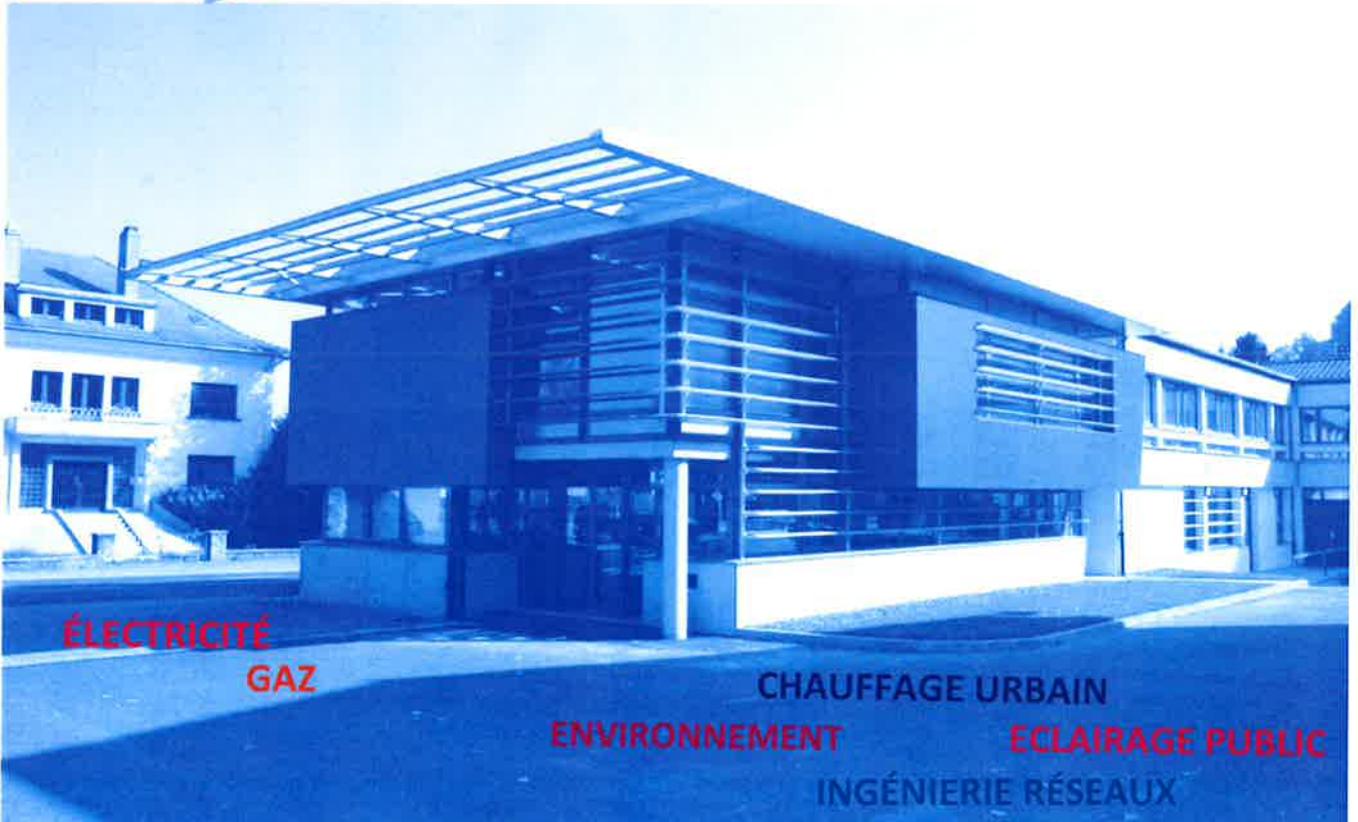




# RAPPORT D'ACTIVITES

**↳ ENERGIS**

2 0 2 2



**ÉLECTRICITÉ**

**GAZ**

**CHAUFFAGE URBAIN**

**ENVIRONNEMENT**

**ECLAIRAGE PUBLIC**

**INGÉNIERIE RÉSEAUX**



## Le mot du Directeur Général

L'éditorial de ce compte rendu d'activité d'ENERGIS pour l'année 2022, ne sera pas celui que nous aurions écrit il y a un an en arrière. Il a été marqué par la guerre en Ukraine qui a déstabilisé nos marchés et a occasionné une actualité énergétique exceptionnelle.

En effet après la crise sanitaire, la crise inédite des prix des énergies électriques et de gaz avec des augmentations sans précédent des coûts de l'énergie ont fragilisé nos clients.

Dans cette période d'incertitudes, nos équipes de commerciaux ont su réagir dès le dernier semestre 2022 et se sont mobilisés pour accompagner, conseiller et rassurer nos abonnés avec de nouvelles offres adaptées. La mise en place par le gouvernement en fin d'année du bouclier tarifaire basé sur le tarif réglementé gelé, a limité l'impact financier sur notre clientèle.

Au niveau des orientations stratégiques dans l'accompagnement de la transition énergétique fixées par notre Conseil d'Administration et afin de lutter contre le changement climatique, ENERGIS a misé sur la production d'énergie propre, en développant le chauffage urbain avec la création de deux chaufferies et une cogénération (autoproduction), après celle du Wenheck et de SOS Santé, la centrale de cogénération à proximité de la piscine a vu également le jour.

Une chaudière biomasse a également été créée dans le quartier Ardant du Picq, source d'énergie renouvelable fonctionnant au bois. D'autres projets sont à l'étude pour les quartiers Huchet et Carrière. Pour accompagner cette transition énergétique, ENERGIS a également misé sur le photovoltaïque en partenariat avec la SCIC Energéthic en équipant la toiture du siège social d'ENERGIS en panneaux. Différents projets sont en cours de discussion avec la Commune de Saint-Avoid pour des équipements similaires.

ENERGIS accompagne également la Commune pour des économies d'énergie sur l'éclairage public avec l'extinction alternée de l'éclairage et le remplacement des ampoules par des LED. Ce processus est en cours de réalisation.

ENERGIS va déployer très prochainement à compter du second semestre 2023, le compteur communicant, il permettra de communiquer les données à distance, les foyers pourront également suivre leurs consommations électriques dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie.

La Régie Municipale en partenariat avec la CASAS a également développé l'implantation de nouvelles bornes électriques IRVE dans les villages de la Communauté d'Agglomération.

ENERGIS continue également à assurer ses missions de distributeur de gaz et d'électricité et d'Eclairage Public qui constitue son ADN.

A la lecture de ce qui précède, je peux mesurer l'ampleur du travail accompli et le travail des Femmes et des Hommes qui composent l'entreprise ENERGIS. Je les en remercie !

Très bonne lecture à tous,

Le Directeur Général Délégué,

Hervé DEFLANDRE

# Sommaire

	<b>Le mot du Directeur Général</b>	<b>P. 2</b>
	<b>Energis dans la transition énergétique</b>	<b>P. 4</b>
	<b>Polestar, une centrale de cogénération</b>	<b>P. 5</b>
	<b>Présentation d'Energis et l'organigramme</b>	<b>P. 6-7</b>
	<b>Distribution du Gaz et de l'Electricité</b>	<b>P. 8</b>
	<b>Service électricité et éclairage public</b>	
	Service gestionnaire de réseau et fournisseur	<b>P. 9</b>
	Montants financiers	<b>P. 10</b>
	Réseaux, ventes, prix	<b>P. 11</b>
	Taxes et contributions	<b>P. 12</b>
	Eclairage public	<b>P. 13</b>
	Recettes et état de la dette	<b>P. 14</b>
	Energies renouvelables et mobilité électrique	<b>P. 15</b>
	<b>Service gaz - nos réseaux - les chiffres clés</b>	<b>P. 16</b>
	Travaux gaz, investissements et montants financiers	<b>P. 17</b>
	Arrivée du gaz à Altviller	<b>P. 18</b>
	Taxes et contributions	<b>P. 19</b>
	Les ventes et prix du gaz	<b>P. 20</b>
	Etat de la dette - Recettes d'exploitation	<b>P. 21</b>
	<b>Service Chauffage urbain</b>	
	Données générales	<b>P. 22</b>
	Exploitation et montants financiers	<b>P. 23</b>
	Etat de la dette	<b>P. 24</b>
	<b>Le Pôle Clientèle</b>	
	Son objectif : la qualité de service	<b>P. 25</b>
	L'activité de l'agence en ligne en chiffres	<b>P. 26</b>
	L'agence en ligne et la mensualisation	<b>P. 27</b>

## ENERGIS DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

ENERGIS est un levier local pour piloter au plus près les solutions les plus appropriées pour les besoins énergétiques du territoire.

Elle définit sa trajectoire de *réduction des émissions* de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe ses *objectifs* à court-moyen termes, avec comme mission notamment une réduction de l'impact sur l'environnement et l'impact économique sur les logements sociaux.

L'impact des énergies est de plus en plus présent dans nos modes de vie, sur notre environnement, et sur le budget des ménages et des entreprises.

Depuis toujours les agents d'ENERGIS œuvrent pour une maîtrise locale et efficiente :

- De la qualité de service
- De la qualité des prestations (disponibilité et rapidité d'intervention)
- De la qualité des investissements (tous réseaux souterrains)
- De l'adéquation entre les besoins du territoire (consommateurs résidentiels, professionnels et industriels) avec les structures et les outils de production d'énergie nationaux
- En anticipant, et en développant les ouvrages et les investissements nouveaux, qui permettent de construire les modèles économiques et fonctionnels d'avenir dessinés par la Transition Énergétique, le développement des énergies renouvelables, et la décarbonation de notre impact environnemental

Dans le registre des investissements d'avenir pertinents, ENERGIS développe des outils de production adaptés au développement des besoins et des usages.

Elle a notamment déjà réalisé des centrales de production d'électricité par cogénération au quartier Wenheck et au centre hospitalier SOS SANTE.

ENERGIS est également partenaire du projet de territoire Warndt Naborien, projet initié également par le contrat de transition écologique dans le cadre du Plan Climat accompagnant la fermeture de la centrale à charbon de Saint-Avoid.

Dans ce cadre, la nouvelle équipe municipale de Saint-Avoid a ambitionné la création d'un écoquartier avec un programme de requalification du site des anciennes casernes Ardant-du-Picq, sur un espace d'un peu plus de 86 000 m<sup>2</sup> de friches en plein cœur de la ville. Ce nouvel écoquartier sera dédié à l'habitat et à l'écologie.

### Chaufferie biomasse Ardant :

Dans cette stratégie de diversification énergétique, ENERGIS acteur du territoire Naborien et énergéticien gazier exploite des réseaux de chaleur et aspire à catalyser un projet de chaufferie mix ou bouquet énergétique (gaz- électricité- biomasse) pour un bilan carbone neutre, au sein de l'écoquartier Ardant du Picq avec exploitation d'un réseau de chaleur entre la chaufferie existante (rue côte de la justice) et la chaufferie bois à créer à l'entrée du site.

Le projet de chaufferie biomasse ARDANT (combustible bois déchiqueté) d'une puissance de 660 kW sur le site Ardant du Picq a pour ambition d'optimiser le fonctionnement du chauffage urbain dans le quartier Côte de la Justice pour le compte du bailleur immobilier SNI Sainte Barbe, pour le compte d'UNISANTE afin de satisfaire aux besoins de confort du nouvel EHPAD (85 lits) en construction, et pour préparer le développement de cette zone en reconversion.

Le projet d'écoquartier initié par la Ville de Saint-Avoid est susceptible d'être coordonné aux travaux d'extension du réseau de chaleur pour :

- 24 pavillons seniors,
- une maison de santé,
- un espace culturel,
- un parc paysager, commerces de proximité- groupe scolaire Crusem
- pour l'EHPAD Villa d'Avril depuis 2011 (groupe Odysseïen), (qui fait l'objet d'une étude de raccordement au chauffage urbain).

Ce projet de construction de chaufferie biomasse au réseau de chauffage a été développé pour relier cette nouvelle installation à la chaufferie historique gaz située Côte de la Justice.

Elle sera mise en service courant avril 2022 et assurera le chauffage d'une centaine de logements, du nouvel EHPAD et pour l'hiver prochain du groupe scolaire CRUSEM.

L'énergie ainsi produite pour ce quartier sera à 80 % issue d'énergie renouvelable. 700 T de bois déchiqueté se substitueront à l'énergie gaz. La production annuelle envisagée sera de 2500 MWh d'énergie décarbonnée.

Le bois sera issu de forêts exploitées à proximité (dans un rayon de 70 km), il s'agit d'une ressource locale. Les seuls rejets de carbone non compensés sont ceux qui sont générés par les opérations de découpe et de transport du combustible. Pour cette raison, et pour des raisons économiques, il est nécessaire de rechercher des sources de biomasse aussi proches que possible des chaufferies.

Cette première installation s'inscrit dans une réflexion plus globale que nous avons sur les autres sites de chauffage urbain de Saint-Avoid. En s'appuyant sur le modèle d'Ardant du Picq, nous travaillons sur la conversion de 3 autres chaufferies à la biomasse avec pour objectif de proposer à nos clients dans un court terme au moins 50 % de la chaleur produite à partir d'une énergie renouvelable et porter **le mix énergétique du réseau de chaleur au-delà de ce pourcentage, afin de participer aux efforts de lutte contre le dérèglement climatique mais aussi pour maintenir le prix compétitif et social de la chaleur distribuée.**

*La biomasse (essentiellement le bois) est une ressource particulièrement adaptée aux réseaux de chaleur. Disponible sur l'ensemble du territoire national, renouvelable dès lors qu'elle est gérée durablement, présentant un bilan carbone neutre, le bois alimente aujourd'hui en France l'équivalent de 681 000 logements par le biais de 283 réseaux de chaleur. D'ici 2023, la quantité de chaleur produite à partir de biomasse devra augmenter de 30% par rapport à 2014. D'ici 2020, la quantité de chaleur produite à partir de biomasse et distribuée par les réseaux devra être multipliée par 12.*



### **Une centrale de cogénération Centre Nautique : Une production électrique locale**

Pour ENERGIS, la concrétisation de cet investissement est possible par l'association de plusieurs compétences essentielles : au carrefour de la gestion des réseaux électriques, gaz, et chaleur.

Une centrale de cogénération à proximité de la piscine destinée à produire 950 KWh d'électricité pour les Naboriens, avec une chaleur récupérée pour chauffer les établissements publics (piscine, salle des congrès, Centre d'Action Culturelle) au travers de contrats établis avec la Ville de Saint-Avold et la CASAS.

Energis construit à côté du CAC une unité de cogénération d'une puissance électrique de 250 kw qui produit de façon combinée de l'électricité qui sera réinjectée sur les réseaux publics de distribution et de la chaleur récupérée, production en thermie de 1300 MWh pour chauffer le Centre Nautique, le CAC et la MJC.

Couplée à cette installation, une chaufferie gaz d'une puissance de 900 kw assurera le complément en besoin de chauffage.

La distribution de la chaleur sera assurée par le réseau existant qui transite par la parcelle en injectant respectivement vers le CAC et vers le Centre Nautique.

La mise en service de cette installation fonctionne depuis mars 2022 et se substitue à la chaufferie existante de la piscine communautaire.

Ce site est amené à évoluer vers un développement par la combinaison d'une chaufferie biomasse et le développement d'un réseau de chaleur.





## Présentation d'ENERGIS

**Le Conseil d'Administration d'ENERGIS est composé de onze membres,**

désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire pour un mandat renouvelable d'une durée de trois ans.

Le mandat expire, dans tous les cas, en même temps que celui du conseil municipal.

Il comprend :

> **Six représentants élus** de la Commune de Saint-Avold,

> **Cinq personnalités** ayant acquis une compétence pouvant résulter notamment de l'expérience des affaires ou de l'administration, de la profession exercée ou des études réalisées.

### Nos missions

**ENERGIS regroupe sous une même entité juridique les missions de Service Public et les activités suivantes :**

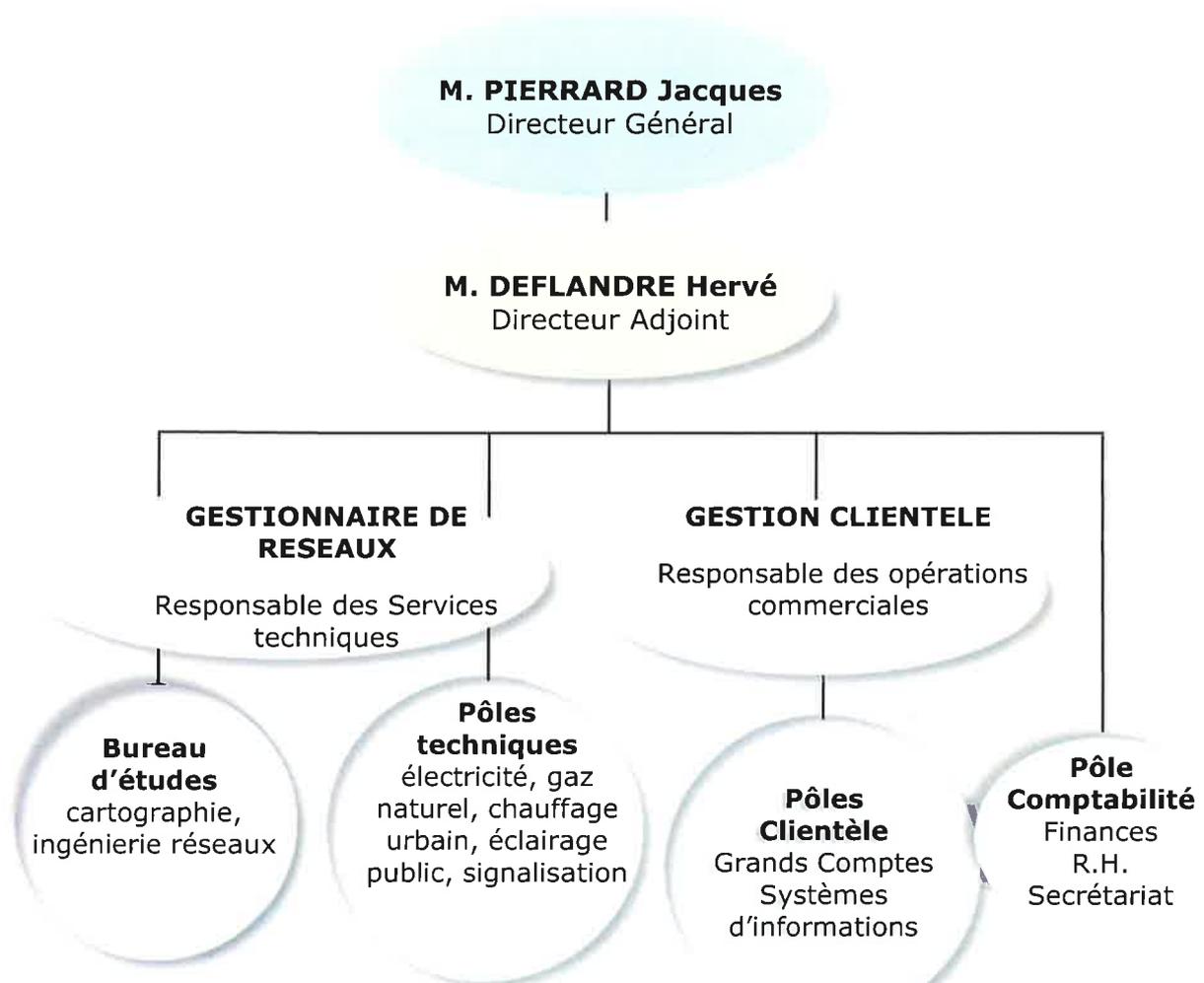
- **La distribution et la fourniture d'électricité**
- **La distribution et la fourniture de gaz naturel**
- **Le chauffage urbain**
- **L'entretien de l'éclairage public de Saint-Avold et des zones artisanales de la CASAS**
- **L'ingénierie réseaux (Bureau d'études)**

**ENERGIS est une Régle Municipale à caractère Industriel et commercial (EPIC) dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière; elle a été créée en 1936 (aux statuts 1917) et transformée le 1er janvier 2002 (aux statuts 2001), conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales art. R 2221-1 et suivants.**

### Sa composition de juillet 2020 à janvier 2023 est la suivante :

**M. Marc CAZALET : Président**  
**M. Jean-Marie ROLLES** (en remplacement de M. Kieffer en 2021)  
**M. Guillaume NOVY**  
**M. Jean-Michel SCHAMBILL**  
**M. Christian STAFF**  
**Les élus:**  
**M. Pascal LAUER: Vice-président**  
**M. Umit YILDIRIM**  
**Mme Najia BOUCHENGA**  
**M. Serge HAYDINGER**  
**M. Pascal HELFENSTEIN**

# L'organigramme d'ENERGIS



Les ressources disponibles en personnel en 2022 représentent 57 personnes dont :

- **52 agents statutaires IEG**
- **1 CDI**
- **2 CDD**
- **2 apprentis**

**ENERGIS fait appel aussi à une importante part de sous-traitance par les entreprises locales dans le cadre de la réalisation de ces travaux**

## **ENERGIS mise sur la formation de son personnel**

ENERGIS investit dans la formation de son personnel et mise sur le potentiel de chacun, dans la maîtrise de l'outil de travail, dans les nouvelles compétences technologiques, et dans l'optimisation des acquis.

**42 agents** ont bénéficié de formations au cours de l'année 2020 que se soit en matière de professionnalisation, de prévention et autres, ce qui totalise **1442 heures de formation**.



## **DISTRIBUTION DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE**

*La particularité d'ENERGIS est de coordonner les Services Publics de l'Electricité, du Gaz, C.U., et d'assurer un développement non concurrentiel et d'une optimisation de ces Energies.*

*Le code de l'Energie et le Conseil Municipal de SAINT-AVOLD ont défini à partir de 1946 un opérateur unique par la distribution d'électricité et de gaz sur le territoire de Saint-Avold pour ENERGIS créée en 1926.*

*Il préexistait à Saint-Avold, et environs, une situation particulière : les réseaux industriels (à caractéristiques techniques spécifiques) pour les industries, mais aussi pour les cités résidentielles des logements des mineurs.*

*Petit à petit, ENERGIS, a reconquis ses droits territoriaux pour exercer ses devoirs au bénéfice de la population naborienne :*

- reconquête et mise aux normes des distributions électriques des cités Huchet/Tyrol/Arcadia/J. d'Arc,*
- extension gaz des cités Huchet/Tyrol/Arcadia/J. d'Arc,*
- rachat à EDF, réseaux quartier Dourd'hal,*
- déploiement réseaux publics,*
- desserte nouvelles industries :*
  - 2013 : Arkema SAP*
  - 2020 : METEX*
  - 2020 : AFYREN*



# ÉLECTRICITÉ et ÉCLAIRAGE PUBLIC

## La cartographie

L'élaboration minutieuse de la cartographie se poursuit avec un travail de terrain et une meilleure connaissance de l'exploitation :

- évolution de la cartographie : 98% BT  
100% HTA
- numérisation des branchements
- finalisation des planches
- coffrets, armoires et organes de coupure répertoriés.

**- Rénovation des postes HTA/BT : 2**

**- Armoires de distribution BT : 1**

**L'alimentation** en électricité de la Commune de Saint-Avold distribuée par ENERGIS est assurée par RTE et ENEDIS en livraison au moyen de trois câbles de 20 000 V desservant le « Poste NORD ».

L'électricité est redistribuée par un réseau HTA (Haute Tension Catégorie A) 20 000 V alimentant l'ensemble de la commune.



## Le réseau basse tension

A ce jour, **le réseau BT souterrain** a atteint **137,24 km**.

**Le réseau BT aérien** est de **18,21 km** (dont quartier Huchet, Jeanne d'Arc/Arcadia **12 km**)

**Le taux d'enfouissement** est de : **86,94 %**.

En 2022  
Renouvellement:

**0.91 km**  
de réseau BT

Et  
Extension -  
rénovation

**0.32 km**  
en HTA

ont été posés

(extensions et  
rénovations)

Marché d'entretien  
2022 :  
227 477.22 €

## Le réseau HTA

**En 2022, le réseau HTA souterrain représente 115.80 km et le réseau HTA aérien 1,3 km.**



### **MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE 2022**

Reseau de disitribution	147 820,06 €
Poste de transformation	35 282,55 €
Renovation poste nord	18 043,33 €
Renovation armoires basse tension	966,45 €
Réseau Distribution château d'eau Moselis suppression branchement	1 790,34 €
Compteurs communicants	70 689,77 €
Projet industriel zone nord	31 516,56 €
Réseau Distribution Carriere 2 eme tranche	36 306,38 €
Colonnes montantes	9 071,54 €
Photovoltaïques	41 638,25 €
Réseau Distribution Poncelet 3 ème tranche	18 353,76 €
<b>total</b>	<b>411 478,99 €</b>

### **LA LISTE DES MONTANTS FINANCIERS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AUTRES QUE LES TRAVAUX RÉALISÉS PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGÉTAIRE 2022**

Agencement et Aménagement sur terrains batis	16 344,41 €
Construction Installation Générale et Agencement	40 366,69 €
Autres constructions	10 975,20 €
Outillage Industriel	2 504,91 €
Matériel de bureau et matériel informatique	5 236,50 €
Concession et droits assimilés (logiciels)	10 285,00 €
Appareils de comptage électrique	4 883,77 €
Autre Immobilisations dépôts et cautionnement	157 467,00 €
<b>total</b>	<b>248 063,48 €</b>

**Après avoir réalisé la tranche 1 en 2020, ENERGIS, en concertation avec la Ville de Saint-Avoid et la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid SYNERGIE, a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la tranche 2 des travaux dans les rues Poncelet et les impasses de Sicile et Jérusalem. Ces travaux nécessaires consistent au renouvellement sous voirie des réseaux eau potable et électricité et sous trottoir les réseaux d'éclairage public et numériques.**

**Le chantier est exécuté par l'entreprise BATI-TP sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIS.**

**Le renouvellement de ces réseaux est accompagné de travaux de reprise des branchements individuels électrique, eau et numérique.**

**La tranche 3 est prévue pour 2023.**



## Nos réseaux

Longueur totale du réseau HTA : 117 km

Longueur du réseau BT : 153 km

Nombre de postes publics : 161

Nombre de postes abonnés : 34

Puissance Max atteinte  
**27 000 kW**

Volumes acheminés:  
**161 383 948 kWh**

dont :

- **145 258 685 kWh** pour les clients  
fournis par ENERGIS

- **16 125 263 kWh** pour les clients  
fournis par un fournisseur alternatif

**Temps de coupure par client  
(prévisionnel + panne)  
2.33 minutes**

## Les ventes d'électricité

### Le portefeuille des clients d'ENERGIS

#### - Clients particuliers et professionnels au Tarif Réglementé :

Nombre de contrats : 8 920  
Volumes vendus : 37 116 965 kWh

#### - Clients en offre de marché :

BT < 36 kVA : 791 contrats 5 036 764 kWh vendus

BT > 36 kVA : 146 contrats 15 104 666 kWh vendus

HTA : 25 contrats 88 000 459 kWh vendus

Site internet de la Commission de Régulation de l'Energie : [www.cre.fr](http://www.cre.fr)

## Le prix de l'électricité en 2022

Exemple tarif bleu domestique 6 kVA simple tarif au 01/08/2022

Abonnement / an		TVA	Prix de l'énergie / kWh		TVA
Prix HT	110.76 € HT	5,5 %	Prix HT	0,1374 €	20 %
TVA 5,5 %	6.09 €		CSPE au 01.01.	0,025829 €	20 %
			TCCFE	0,00663 €	20 %
			TDCFE	0,003315 €	20 %
			Total TVA	0,034 €	
<b>Total abonnement TTC</b>	<b>116.85 €</b>		<b>Total prix énergie TTC</b>	<b>0,207 €</b>	

## Les 4 taxes et contributions en électricité

### 1. La contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) :

Elle permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. Le montant de la CTA est égal à 27,04% de la partie fixe du tarif d'acheminement appliqué par les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité. Il dépend du tarif d'acheminement choisi par le fournisseur pour les contrats.

### 2. La Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) :

Il s'agit d'une taxe\* perçue pour le compte des Douanes et intégrée, en tant que recette, au budget de l'Etat. Elle permet d'alimenter un compte d'affectation spéciale intitulé "Transition énergétique" qui sert notamment à financer les politiques de soutien aux énergies renouvelables. Son montant est calculé en fonction des consommations. Il est fixé à 0,0225 €/kWh depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (il était de 0,0195 €/kWh pour 2015 et n'a pas évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

*\* Depuis le 1er janvier 2016, l'ancienne contribution CSPE est remplacée par une taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, renforcée et élargie, mais conserve le même nom : CSPE.*

### 3. Les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) :

Les TICFE sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils Municipaux et Départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des communes (ou selon le cas, des établissements publics de coopération intercommunale) et des départements.

*Au 1er février 2022, le montant des TICFE est plafonné à 1 €/mWh pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA .*

### 4. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) \*:

Une TVA réduite à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement ainsi que sur la contribution tarifaire d'acheminement (CTA).

Une TVA à 20% s'applique sur le montant des consommations ainsi que sur la contribution aux charges de service public d'électricité (CSPE) et sur les Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE).

*\* Il s'agit de la TVA appliquée en France métropolitaine. Des taux différents sont appliqués en Corse et en France d'Outre-mer.*

## L'éclairage public

- L'éclairage public contribue à la mise en sécurité de la ville. ENERGIS effectue l'entretien de ce réseau qui compte près de 4 890 points lumineux à Saint-Avold et également des éclairages de la Communauté d'Agglomération.
- ENERGIS est aussi en charge de la signalisation routière lumineuse
- ainsi que des décorations de Noël (336 sujets).



Éclairage de Noël Mairie

**4 890** points lumineux sont exploités par ENERGIS pour le compte de la ville de Saint-Avold cadré par une convention



### **GESTION INFORMATIQUE DU RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC** **SUR LOGICIEL CANDELA** **(cartographie réalisée à 100%)**

- Mise en place d'une cartographie des réseaux et points lumineux avec relevés GPS.
- Mise en place d'une base de données (type de candélabres, crosses, luminaires et armoires de commande)

#### **ET AUSSI:**

- Consultation de la cartographie du parc d'éclairage public
- Saisie d'une requête de dépannage
- Gestion et traçabilité des actions correctives avec suivi des interventions
- Le repérage et la numérotation avec indication physique de chaque point lumineux sur les candélabres

ENERGIS déploie tout son savoir-faire pour permettre d'optimiser le fonctionnement de l'éclairage public via son logiciel CANDELA et accroître la qualité de service ainsi que la réactivité de ses équipes lors des interventions ponctuelles (dépannage,...) sur le territoire de la CASAS. Elle se tient à la disposition des collectivités locales pour l'étude de leurs points lumineux et pour les solutions apportées, comme le remplacement des ampoules à led moins énergivores

## Les recettes d'exploitation - Compte Administratif exercice 2022

Vente d'énergie	16 056 922,92 €
Abonnement	1 493 618,76 €
Vente électricité sur les marchés	11 600 244,56 €
Présentation de service Electricité + Eclairage Public	949 859,95 €
Charge personnel et frais généraux péréqués	2 815 447,00 €
Remboursement Frais (compensation charges CSPE)	40 933,00 €
<b>total</b>	<b>32 957 026,19 €</b>

## État de la dette - exercice 2022

BANQUE	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2021	ANNUITEES			CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.22	DERNIERE ECHEANCE
		Capital	Intérêts	Total		
LA POSTE acquisition foncière	103 324,83 €	31 531,79 €	668,09 €	32 199,88 €	71 793,04 €	2025
LA POSTE Hydrocop	2 132 175,18 €	295 277,58 €	20 823,34 €	316 100,92 €	1 836 897,60 €	2028
Crédit Agricole Parc photovoltaïque (Neoen)	336 000,00 €	83 622,53 €	913,99 €	84 536,52 €	252 377,47 €	2025



## ENERGIS dans la transition énergétique

### Produire des énergies renouvelables

Après l'adoption de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte en 2015 puis l'accord de Paris sur le climat signé en 2016, la France est désormais engagée dans la transition énergétique.

En route pour 100% d'énergies renouvelables d'ici 2050.

#### Chez ENERGIS, qui dit énergie verte dit aussi énergie locale :

- le solaire : partenariat pour deux projets de parc photovoltaïque, sur le territoire Naborien,
- l'hydroélectricité : participation dans le groupe Hydrocop, ENERGIS détient 6.40 % du parc hydroélectrique et également participation dans Hydro-Vosges pour les centrales hydroélectriques des Vosges,
- biogaz-méthanisation : étude en cours pour un projet en 2022,
- cogénération : deux centrales existantes quartier Wenheck et SOS Santé,
- cogénération au stade nautique,
- biomasse : chaufferie mixte à l'étude, écoquartier Ardant du Picq,
- chauffage urbain : construction d'un branchement sur le réseau « chauffage urbain » alimentation du groupe scolaire du Wenheck réalisé en 2020.
- à l'étude en 2022: conversion chaufferie Huchet et Carrière à la biomasse.



### Accélérer le déploiement de la mobilité électrique

Lancé en 2016, la Communauté de Communes du Pays Naborien (CCPN) a confié à ENERGIS, la maîtrise d'œuvre pour le développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) la maintenance et la gestion et sur l'ensemble de son territoire. ENERGIS a étendu son périmètre de déploiement (contrat révisé en date du 02/01/20) à la CASAS.

Afin d'assurer l'accessibilité du grand public à ses infrastructures, un parc de 14 bornes représentant 28 stationnements de recharge a été déployé sur 11 sites géographiques. Ces installations sont opérées en collaboration avec un gestionnaire d'accessibilité FRESHMILE pour ouvrir ces stations aux utilisateurs nationaux et internationaux avec divers moyens de paiement possibles.



Le bilan établi depuis 2016 met en évidence l'accroissement de l'utilisation des véhicules électriques. En effet, avec 2591 charges réalisées sur notre territoire en 2020, il est constaté que l'IRVE a presque doublé en 1 an.

D'autres bornes IRVE seront encore déployées en 2021/2022 sur le territoire de la CASAS.

**GAZ**

## Alimentation en gaz de la Commune

La Commune de Saint-Avoid est alimentée en gaz acheminé par GRT à l'entrée Nord par trois postes de détente. Ce gaz est redistribué aux clients d'ENERGIS par deux réseaux maillés dont un réseau de transport local et un réseau de distribution basse pression.

### Nos réseaux

Deux postes sont maillés par une ceinture technique en 4 bar permettant de desservir la quasi-totalité des abonnés en gaz naturel. Le poste en 8 bar dessert les plus gros clients.

- Longueur du réseau (BP, MPB, MPC 8 bar) :	<b>119 271 ml</b>
- Longueur de conduites branchements :	<b>26 524 ml</b>
- Longueur totale des conduites :	<b>156 059 ml</b>
- Réseau acier MP sous protection cathodique	<b>18 km</b>

Volumes acheminés:  
**379 098 712 kWh/an**  
dont :

- **363 329 144 kWh** pour les clients fournis par ENERGIS

- **15 769 568 kWh** pour les clients fournis par un fournisseur alternatif

### Données clients 2022 :

Création de points de service : **7**  
Suppression de point de service : **3**  
Travaux sur les points de service : **89**

Remplacement de compteurs : **24**  
Compteurs posés : **11**  
Compteurs bloqués : **1**

#### Les postes de détente :

- **3 postes HP (haute pression)**
- **13 postes publics MPB - BP**
- **144 postes détentés abonnés**

#### Interventions d'agences Chiffres clés

Interventions réalisées : 126  
dont :  
- 47 appels avec motif valable  
- 44 interventions sans motif  
- 35 interventions avec mise en sécurité

#### Vérification périodique des compteurs :

- 8 domestiques
- 16 industriels

## Extension et rénovation du réseau gaz en 2022

Réseau acier sous protection cathodique : 17,3 ml

Extension et rénovation : 330 ml  
Nombre de branchements réalisés : 8 individuels

## Travaux 2022 du réseau gaz

Marché d'entretien :  
80 118,00 €



### LA LISTE DES MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE 2022

Reseau distribution	85 664,03 €
Réseau protection cathodique	14 214,32 €
Réseau Distribution châ. d'eau Moselis suppression branchement	1 236,44 €
Compteurs Communicants	41 514,80 €
Reprise réseau fonte ductile rue Mangin	30 147,76 €
<b>total</b>	<b>172 777,35 €</b>

### LA LISTE DES MONTANTS FINANCIERS DES DEPENSES D INVESTISSEMENT AUTRES QUE LES TRAVAUX REALISES PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE 2022

Agencement et Aménag.terrains batis	822,90 €
Construction Installation et agencement	27 309,48 €
Autres constructions	10 975,19 €
Outillage Industriel Gaz	4 385,62 €
Appareils de comptage gaz	26 099,84 €
Matériel de bureau et matériel informatique	3 862,50 €
Concession et droits assimilés (logiciels)	10 285,00 €
<b>total</b>	<b>83 740,53 €</b>

## ARRIVEE DU GAZ A ALTVILLER

Depuis 1994 la commune d'Altviller souhaitait proposer l'énergie gaz en réseau à ses administrés. Après plusieurs sollicitations infructueuses auprès de Gaz de France puis de GRDF, elle a décidé de publier un appel d'offre de délégation de service public pour la desserte en gaz naturel de la commune.

Le GRD ENERGIS a répondu favorablement à cet appel d'offres et a été retenu par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Le contrat de concession liant ENERGIS et la commune d'Altviller a été signé en mars 2020 pour une durée de 30 ans et permet d'assurer le service pour la distribution de gaz naturel sur ce nouveau territoire.

Ce sont les 235 foyers de la commune qui bénéficieront d'une énergie écologique, économique, disponible offrant toutes les garanties de flexibilité pour les usagers. Le développement commercial est un réel succès puisque 108 clients ont, à ce jour, demandé leur raccordement au réseau. La tranche 2020 a déjà permis de desservir 55 foyers. Les travaux 2021 permettront de raccorder tous les autres clients de la commune.

La concession de service public comprend la réalisation et le financement de l'infrastructure de distribution du gaz naturel et l'exploitation du service public de distribution de gaz naturel sur la commune d'Altviller.

Les caractéristiques des prestations qui seront assurées par le délégataire ENERGIS seront principalement les suivantes :

- Le financement, la construction et l'exploitation du réseau de gaz naturel
- La distribution aux usagers d'un gaz naturel de qualité conforme à la réglementation en vigueur
- La tenue à jour des plans et des inventaires technique et comptable des immobilisations
- Le fonctionnement et la surveillance, la prise de toute disposition utile afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- L'entretien préventif et curatif de l'ensemble de l'infrastructure, la maintenance ;
- Le renouvellement des réseaux et des ouvrages (équipements électriques, mécaniques, hydrauliques, compteurs, branchements, etc.) ;
- Les extensions de réseaux pour accompagner les projets de développement de la commune (lotissements, constructions neuves, entreprises, ...) ;
- Le raccordement pour tous les usagers.



ENERGIS se positionne également en tant que fournisseur d'énergie sur ce nouveau territoire de desserte, avec :

- La gestion des relations avec les usagers ;
- La facturation et la perception auprès des usagers du prix des prestations et taxes afférentes conformément à l'évolution réglementaire des composantes du tarif de distribution du gaz naturel ;
- La conception et la mise en œuvre des actions d'information de la clientèle et de la promotion du service de distribution du gaz.



## Les 3 taxes et contributions en gaz

---

### 1 . La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) :

Elle permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

Comme en électricité, cette contribution représente un pourcentage de la part fixe du tarif d'acheminement.

Elle est appliquée selon les mêmes règles par l'ensemble des fournisseurs. Son montant dépend des choix d'approvisionnement du fournisseur de gaz naturel ainsi que de l'usage du gaz naturel.

### 2 . La Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel (TICGN) :

La TICGN est perçue pour le compte des Douanes. Elle est ensuite intégrée, en tant que recette, au budget de l'État. Son montant est calculé en fonction de la consommation. Il est fixé à 0,00843 €/kWh depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La TICGN est appliquée à la consommation de gaz naturel des particuliers depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 ; auparavant, ils en étaient exemptés. Jusqu'au 31 décembre 2015, 3 taxes ou contributions s'appliquaient au prix du kilowattheure de gaz naturel. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la contribution biométhane et la contribution au tarif spécial de solidarité gaz (CTSSG) avaient fusionné avec la TICGN.

### 3. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)\* :

Une TVA réduite à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement ainsi que sur la contribution tarifaire d'acheminement.

Une TVA à 20% s'applique sur le montant des consommations ainsi que sur la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN).

*\* Il s'agit de la TVA appliquée en France métropolitaine. Des taux différents sont appliqués en Corse et en France d'Outre-mer.*

## Les ventes de gaz

### **Le portefeuille des clients d'ENERGIS au 31/12/2022**

#### - Clients particuliers et professionnels au Tarif Réglementé :

Nombre de contrats	<b>4221</b>
kWh vendus	<b>48 000 000</b>

#### - Clients en offre de marché :

Segment de client	kWh vendus	Nombre de contrats
T4 : consommation > 5 000 000 kWh/an	149 980 000	4
T3 : consommation entre 300 000 et 5 000 000 kWh	66 741 000	58
T2 : consommation entre 30 000 et 300 000 kWh	30 003 000	243
<b>TOTAL</b>	<b>246 724 000</b>	<b>305</b>

Site internet de la Commission de Régulation de l'Énergie : [www.cre.fr](http://www.cre.fr)

## Prix du gaz Tarif B1 (de 6000 à 30000 kWh)

### **Au 1er octobre 2022**

*Les tarifs réglementés de vente dans le cadre de la hausse importante du marché du gaz ont été plafonné par l'Etat sur le prix d'ENGIE au 1.10.2021*

<b>Abonnement / an</b>	<b>TVA</b>	<b>Prix de l'énergie / kWh</b>	<b>TVA</b>
Prix HT CTA	217.33 € HT 38.90 €	Prix HT	0,06362 €
	<b>5,5 %</b>	Taxes gaz	0,00841 €
Total TVA	14.09 €	Total TVA	0,01 €
<b><u>Total abonnement TTC</u></b>	<b>270.32 €</b>	<b><u>Total prix de l'énergie TTC</u></b>	<b>0,08203 €</b>

## État des emprunts - exercice 2022

BANQUES	financement	Capital restant du au 31.12.2021	Capital	Intérêts	Total	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.22	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.22
<b>Crédit Agricole</b>	FINANCEMENT D UNE CENTRALE COGENERATION (SOS Santé)	472 356,15 €	44 753,47 €	2 870,25 €	47 623,72 €	427 602,68 €	427 602,68 €
<b>La Poste</b>	ACQUISITION FONCIERE	103 324,83 €	31 531,79 €	668,09 €	32 199,88 €	71 793,04 €	71 793,04 €
<b>La Poste</b>	PARTICIPATION HYDROCOP	2 132 175,14 €	295 277,58 €	20 823,34 €	316 100,92 €	1 836 897,56 €	1 836 897,56 €

## Recette d'exploitation exercice 2022

Vente GAZ	23 526 436,65 €
Abonnement	2 109 560,21 €
Vente chaleur Issue de la Cogénération	144 506,05 €
Vente Production Electricité	292 723,00 €
Prestations de services	30 673,43 €
Remboursements de frais (bouclier tarifaire 2022)	5 077 622,00 €
<b>total</b>	<b>31 181 521,34 €</b>

# CHAUFFAGE URBAIN

Activité complémentaire à la distribution gaz pour immeubles collectifs

## Les données générales

Nos clients sont trois bailleurs sociaux de la ville (CDC Habitat, Néolia et SEM EMH Metz) et deux copropriétés (Bâtigestion et Exel immobilier)

L'ensemble de ce parc représente un portefeuille clients de 859 logements soit à peu près 2 600 équivalent/personne.

**PRODUCTION DE CHALEUR EN 2022 :  
7590 MWh**

### Volume de chaleur vendue à nos clients :

- CDC Habitat : 4 372 MWh
- SEM EMH Metz : 418 MWh
- Quadral : 690 MWh
- Logiest : 295 MWh
- EXEL : 342 MWh
- SDIS : 493 MWh
- Groupe scol. Wenheck : 980 MWh

L'ensemble de ce parc représente **une puissance totale installée de 14 MW.**

A chaque rénovation de chaufferie, ENERGIS cherche à optimiser les coûts d'investissement et d'exploitation, en orientant notamment ses choix vers :

> **Une puissance adaptée** au plus proche du besoin réel :

- Huchet :

puissance initiale : **2,4 MW**

puissance réelle : **1,125 MW**

- Justice :

puissance initiale: **2,5 MW**

puissance réelle : **900 kW**





## Exploitation Chaufferies

	Wenheck	Huchet	Carrière	Justice	SDIS
<b>Achat Gaz kWh (PCS)</b>	11603 843	972 230	1 242 072	792 368	687 147
<b>Achat Elec kWh</b>	217 625	14 335	66 885	28 176	
<b>Rendement chaufferie PCI</b>	68 %	90 %	76 %	90 %	72 %

## Liste des montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire 2022

Batiment Ardant et Polestar	189 927,00 €
Réseau Carrière	174 283,28 €
Cogénération Polestar	226 637,62 €
Réseau Chaleur Ardant	486 984,10 €
Huchet Biomasse	3 777,49 €
Carrière Biomasse	15 179,60 €
<b>total</b>	<b>1 096 789,09 €</b>

## Recettes d'exploitation 2022

Vente chaleur Wenheck	705 558,78 €
Vente chaleur autres chaufferies (Justice)	96 625,16 €
Vente chaleur Huchet	147 338,53 €
Vente chaleur chaufferie Carrière	161 858,04 €
Vente Electricité	1 087 753,36 €
Vente chaleur Caserne	80 513,44 €
Prestations diverses	330 195,38 €
<b>total</b>	<b>2 609 842,69 €</b>

## Chauffage Urbain - dette en € - exercice 2022

BANQUE	CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.2021	ANNUITEES			CAPITAL RESTANT DU AU 31.12.22	DERNIERE ECHEANCE
		Capital	Intérêts	Total		
CAISSE EPARGNE cogénération Wenneck	738 201,05 €	99 389,66 €	5 397,62 €	104 787,28 €	638 811,39 €	2029
Crédit Mutuel financem ent Poiestar	688 883,37 €	44 647,45 €	4 369,07 €	49 016,52 €	644 235,92 €	2036
CAISSE EPARGNE Ardant ( prêt relais)	500 000,00 €	0,00 €	1 520,82 €	1 520,82 €	500 000,00 €	2023
CAISSE EPARGNE financement Ardant	500 000,00 €	31 613,45 €	3 661,23 €	35 274,68 €	468 386,55 €	2036
Crédit Mutuel biomasse Carrière	260 000,00 €	2 405,28 €	739,85 €	3 145,13 €	257 594,72 €	2037
Crédit Mutuel biomasse Huchet	140 000,00 €	1 295,15 €	398,38 €	1 693,53 €	138 704,85 €	2037



# Le Pôle Clientèle

**Son objectif permanent : la qualité de service** \_\_\_\_\_

**ENERGIS exerce historiquement différents métiers, au travers de la :**

- **mission de Gestionnaire des Réseaux de Distribution (GRD)** pour développer et exploiter le réseau public de distribution d'énergie électrique ainsi que celui du réseau public de distribution de gaz naturel d'eau et d'assainissement,

- **mission de fourniture d'électricité, de gaz naturel, d'eau** aux clients raccordés au réseau de distribution.

**L'avantage pour les clients est de disposer d'un interlocuteur unique** pour toutes les questions liées au raccordement et aux fournitures des énergies essentielles au quotidien.

**Par conséquent,** nous nous devons d'être proches de nos clients particuliers et professionnels. Cela se traduit notamment par la capacité à accueillir nos clients et répondre rapidement à leurs sollicitations, mais aussi à bien connaître leurs besoins et préoccupations.

**ENERGIS développe des services en ligne via l'Agence en Ligne,** un éventail des moyens de paiement comme la mensualisation.



## L'engagement d'ENERGIS

Pour participer à la lutte contre l'exclusion et éviter que les clients les plus démunis financièrement se voient privés d'énergie, ENERGIS a mis en place un service qui se décline en quatre engagements :

- **PREVENTION**
- **CONTRIBUTION**
- **PARTENARIAT**
- **DIALOGUE**

Un fonds à l'échelon départemental, alimenté par les fournisseurs d'énergie, permet d'intervenir dans ces situations.

Dans ce cadre, ENERGIS travaille en étroite coordination avec les acteurs sociaux du territoire de façon à permettre à ses clients de trouver des solutions durables à leurs difficultés.



## L'activité de l'agence en ligne en quelques chiffres

***Nombre d'appels téléphoniques reçus***

**14 874**

***Nombre d'accueils physiques***

**10 333**

***Nombre de souscriptions de contrat***

**1 230**

***Nombre de résiliations de contrat***

**- non mensualisé 8584**

**- mensualisé 336**

***Nombre total d'inscrits  
à l'Agence en Ligne***

**7480**



## L'Agence en ligne



Payer en ligne mes factures

Déclarer le relevé de compteur

Consulter l'historique de mes consommations

Voir mes derniers règlements

Sur [www.regie-energis.fr](http://www.regie-energis.fr)

L'agence en ligne, un outil pratique et efficace !



### **L'agence en ligne d'ENERGIS (AEL) est proposée depuis 2013 :**

Grâce à un accès personnalisé et sécurisé, les clients peuvent à tout moment consulter les informations relatives à leurs contrats, leurs factures et à la situation du compte financier.

L'AEL permet également de régler les factures en ligne par carte bancaire, mais aussi de déclarer une relève de compteur.

### **La mensualisation : pour mieux gérer son budget énergies**

**L'avantage pour la plupart des clients d'ENERGIS est de bénéficier de la facturation unique des 2 énergies (électricité et gaz naturel).**

Et pour simplifier le paiement des factures, ENERGIS propose la mensualisation associée au prélèvement automatique.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du vendredi 9 juin 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 057-215706060-20230609-KJ\_17123\_PT\_3-DE



Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux								Conseillers en exercice		33		
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11		
	M. René STEINER	X				1	X		13	M. Ismail AJDID			Absent ayant donné procuration à des membres présents M.GAUDIG à Mme BETTINGER Mme SPIR à Mme MESNIER Mme BECKER à M.LETULLIER Mme MATHE à M.LAUER Mme LINDAUER à Mme SCHWEITZER M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA Mme BORRACIA à Mme STELMASZYK Mme NACIRI à M.CHAALAL Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI			
	Mmes et MM les Adjoints					2	X		14	Mme Solène LALLEMENT						
						3	X		15	M. André WOJCIECHOWSKI						
1	M. Umit YILDIRIM	X				4	X		16	Mme Nathalie PILI						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	X		17	Mme Valentine BORRACIA						
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	X		18	Mme Edahbia NACIRI						
4	M. Pascal LAUER	X				7	X		19	M. Tristan ATMANIA						
5	Mme Amandine GUERIN	X				8	X		20	Mme Mireille STELMASZYK						
6	M. Lothaire GAUDIG		X			9	X		21	M. Mohamed CHAALAL						
7	Mme Virginie SPIR		X			10	X		22	Mme Bérangère MESNIER						
8	M. Pascal HELFENSTEIN	X				11	X		23	M. François BRASSE						
						12	X		24	Mme LINDAUER						
TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		6						
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		6						

### 3. RAPPORT D'ACTIVITES 2022

- Crématorium
- Energis

Exposé de Monsieur Le Maire

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi°99-586 du 12 juillet 1999, et plus précisément son article 40 ;

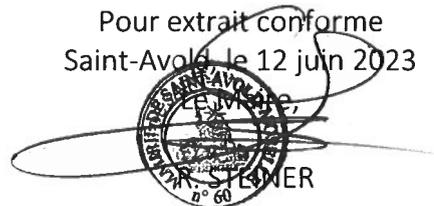
Vu l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation des rapports d'activités de Energis et du Crématorium aux membres de la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 23/05/2023 sous la présidence de M. Le Maire, conformément à la loi du 27 février 2002 ;

Il convient de communiquer aujourd'hui au Conseil municipal, pour l'année 2022, les rapports d'activités susnommés.

*L'Assemblée a pris acte du présent rapport.*

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 12 juin 2023



du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance du vendredi 9 juin 2023**

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
	M. René STEINER		X			1	X			13	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M.GAUDIG à Mme BETTINGER Mme SPIR à Mme MESNIER Mme BECKER à M.LETULLIER Mme MATHE à M.LAUER Mme LINDAUER à Mme SCHWEITZER M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA Mme BORRACIA à Mme STELMASZYK Mme NACIRI à M.CHAALAL Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI			
	Mmes et MM les Adjoints					2	X	X	14		X				
						3	X		15		X				
1	M. Umit YILDIRIM		X			4	X	X	16		X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X			5	X		17		X				
3	M. Gaetan VECCHIO		X			6	X		18		X				
4	M. Pascal LAUER		X			7	X		19		X				
5	Mme Amandine GUERIN		X			8	X		20		X				
6	M. Lothaire GAUDIG		X			9	X		21		X				
7	Mme Virginie SPIR		X			10	X		22		X				
8	M. Pascal HELFENSTEIN		X			11	X		23		X				
						12	X		24		X				
TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		6					
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		6					

**4. HARMONISATION DES TARIFS DU CONSERVATOIRE**

Exposé de Mme SCHWEITZER, Adjointe, rapporteur.

Le conservatoire à Rayonnement Communal de Saint-Avold est une structure essentielle au développement culturel de notre territoire. Il a pour vocation de permettre à tous de pouvoir accéder à un enseignement de qualité et une pratique musicale diversifiée et encadrée, par des professionnels qualifiés, à des tarifs abordables. Il en est de même pour la pratique de la danse, du chant ou du théâtre.

Cependant, afin de faciliter le traitement de la facturation, il vous est proposé une harmonisation des tarifs, en les arrondissant par des nombres entiers facilement divisibles par trois, la période de référence de facturation du Conservatoire allant d'octobre à juin inclus et comptant trois trimestres.

Il vous est également proposé une harmonisation des écarts entre les tarifs appliqués pour la Formation Musicale avec pratique d'un instrument et la pratique de l'instrument seul, que ce soit pour des cours de trente ou de quarante-cinq minutes, ainsi que la création d'un atelier Parent-Enfant pour la musique comme pour la danse, et une réduction de 10% appliquée à partir de la pratique d'un 2<sup>ème</sup> instrument.

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter l'harmonisation des tarifs.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 2 abstentions : M. ATMANIA et son mandant M. WOJCIECHOWSKI.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 17 juin 2023



(Proposition à partir de la rentrée scolaire 2023/2024)

Période de référence : D'octobre à juin inclus / Facturation au Trimestre

## FORMATION MUSICALE (FM) / INSTRUMENT / CHANT

	Frais de dossier facturés au 1 <sup>er</sup> trimestre	RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
- Base 1 cours par semaine – Activité / Temps							
Eveil musical (à partir de 5 ans) Initiation Musicale (à partir de 6 ans) } OH45	45 €	75 €	25 €	96 €	32 €	117 €	39 €
Formation Musicale seule (à partir de 7 ans) 1H30	45 €	102 €	34 €	126 €	42 €	150 €	50 €
FM 1H30 + 1 Instrument ou chant OH30 – CYCLE 1	45 €	300 €	100 €	360 €	120 €	420 €	140 €
FM 1H30 + 1 Instrument ou chant OH45 – CYCLE 2	45 €	375 €	125 €	459 €	153 €	543 €	181 €
Instrument seul ou chant individuel OH30 <sup>(1)</sup>	45 €	255 €	85 €	303 €	101 €	354 €	118 €
Instrument seul ou chant individuel OH45 <sup>(2)</sup>	45 €	330 €	110 €	399 €	133 €	468 €	156 €

\* Hors frais de dossier

## ACTIVITES COLLECTIVES

	Frais de dossier facturés au 1 <sup>er</sup> trimestre	RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
Ateliers : Découverte instrumentale (gratuit) Parent/Enfant (selon proposition du professeur) Orchestres : Graine d'Orchestre – Fleur d'Orchestre – OrcheStr-A Activités : Musique de chambre / Déchiffrage / Chant choral / Initiation théâtre / Art de siffler Elèves déjà en activité au Conservatoire							
Elèves ne pratiquant pas d'autres activités au conservatoire / Atelier Parent (payant)-Enfant (déjà élève) Location d'instrument (alto, violoncelle...) -> 30 € par trimestre (selon disponibilité)	45 €	45 €	15 €	60 €	20 €	75 €	25 €

COURS OFFERTS

- <sup>(1)</sup> Réservé aux élèves du 1<sup>er</sup> cycle pratiquant plusieurs instruments
- Réduction de 10 % à partir du 2<sup>ème</sup> instrument et les suivants ou instrument + chant
- Réduction de 10 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants (l'ordre des enfants est en fonction de leur âge. L'enfant le plus âgé paiera le tarif « normal »)
- Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif, sauf production d'un certificat médical pour une période d'un mois ou plus
- Seule l'absence d'un professeur non remplacé pour un mois ou plus, justifiera une réduction des tarifs.
- Tout trimestre entamé est automatiquement facturé. Toute démission intervenant après les vacances de la Toussaint entraîne la facturation intégrale des frais de scolarité annuels.

(Proposition à partir de la rentrée scolaire 2023/2024)

Période de référence : D'octobre à juin inclus / Facturation au Trimestre

1 – CURSUS DANSE CLASSIQUE OU DANSE MODERNE / CONTEMPORAINE		RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
Activité / Temps	Frais de dossier facturés au 1 <sup>er</sup> trimestre	117 €	39 €	147 €	49 €	174 €	58 €
	0H45 Jardin d'éveil (Maternelle moyenne section) <sup>(1)</sup>	45 €					
	1H00 Eveil (Maternelle grande section) ou Initiation (CP)	45 €					
	1H00 semaine	132 €	44 €	162 €	54 €	192 €	64 €
	2H00 semaine	150 €	50 €	183 €	61 €	219 €	73 €
3H00 semaine	162 €	54 €	198 €	66 €	237 €	79 €	
2 – CURSUS DANSE CLASSIQUE ET DANSE MODERNE / CONTEMPORAINE		RESIDENTS SAINT-AVOLD		RESIDENTS AGGLOMERATION		RESIDENTS HORS AGGLOMERATION	
		*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels	*Frais de scolarité annuels	*Frais de scolarité trimestriels
Activité / Temps	Frais de dossier facturés au 1 <sup>er</sup> trimestre	45 €	15 €	60 €	20 €	75 €	25 €
	3H00 semaine	162 €	54 €	198 €	66 €	237 €	79 €
	4H00 semaine	171 €	57 €	210 €	70 €	249 €	83 €
	4H30 semaine	180 €	60 €	222 €	74 €	264 €	88 €
	5H00 semaine	189 €	63 €	231 €	77 €	273 €	91 €
	6H00 semaine	198 €	66 €	240 €	80 €	285 €	95 €
	ATELIER PARENT (payant)-ENFANT (déjà élève) POUR LES 2 DISCIPLINES (selon proposition du professeur) Ateliers : Contemporains / Chorégraphiques (selon proposition du professeur)	45 €	45 €	60 €	20 €	75 €	25 €
Réservés et offerts aux élèves danseurs du Conservatoire							

\* Hors frais de dossier

- <sup>(1)</sup> Que pour la danse moderne/contemporaine (la danse classique commence à partir de l'initiation)
- Réduction de 10 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants (l'ordre des enfants est en fonction de leur âge. L'enfant le plus âgé paiera le tarif « normal »)
- Les absences pour cause de maladie ne peuvent en aucun cas entraîner une réduction de tarif, sauf production d'un certificat médical pour une période d'un mois ou plus.
- Seule l'absence d'un professeur non remplacé pour un mois ou plus, justifiera une réduction des tarifs.
- Tout trimestre entamé est automatiquement facturé. Toute démission intervenant après les vacances de la Toussaint entraîne la facturation intégrale des frais de scolarité annuels.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance du vendredi 9 juin 2023**

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
		M. René STEINER	X		X		1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents		
						2	X		14	X		M.GAUDIG à Mme BETTINGER			
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>					3	X		15	X		Mme SPIR à Mme MESNIER			
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		4	X		16	X		Mme BECKER à M.LETULLIER			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		5	X		17	X		Mme MATHE à M.LAUER			
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		6	X		18	X		Mme LINDAUER à Mme SCHWEITZER			
4	M. Pascal LAUER	X		X		7	X		19	X		M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA			
5	Mme Amandine GUERIN	X		X		8	X		20	X		Mme BORRACIA à Mme STELMASZYK			
6	M. Lothaire GAUDIG	X		X		9	X		21	X		Mme BORRACIA à Mme STELMASZYK			
7	Mme Virginie SPIR	X		X		10	X		22	X		Mme NACIRI à M.CHAALAL			
8	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		11	X		23	X		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents			
						12	X		24	X		(non excusés)			
	<b>TOTAL PRESENTS</b>		7				<b>TOTAL PRESENTS</b>		9			<b>TOTAL PRESENTS</b> 6			
	<b>TOTAL ABSENTS</b>		2				<b>TOTAL ABSENTS</b>		3			<b>TOTAL ABSENTS</b> 6			
												M.HERBIVO			
												M.AJDID			
												Mme PILI			

**5.LIMITATION DE L'APPLICATION DU DROIT D'OPPOSITION DES USAGERS DU STATIONNEMENT PAYANT POUR LA COLLECTE DU NUMERO D'IMMATRICULATION DE LEUR VEHICULE**

Exposé de YILDIRIM, Adjoint, rapporteur.

La loi de modernisation de l'action publique, a instauré la dépenalisation et la décentralisation du stationnement payant dont les collectivités ont la maîtrise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par délibération du 11 décembre 2017, point 31, la Ville de Saint-Avold a donc réglementé le stationnement payant et notamment le forfait post stationnement pour lequel la saisie des plaques d'immatriculation est requise.

Pour effectuer le paiement du stationnement, l'utilisateur doit également renseigner son numéro de plaque d'immatriculation, donnée personnelle au sens du Règlement Général de Protection des Données.

Dans le cadre de la saisie des plaques d'immatriculation par les agents en charge du stationnement payant pour l'établissement des FPS ainsi que pour le paiement régulier du stationnement par les usagers, la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL) a relevé l'absence de dispositions spécifiques écartant le droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel lors du recueil du numéro des plaques minéralogiques des véhicules mis en place par les autorités pour le stationnement payant.

Vu l'article L.2333- 87 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement du Parlement Européen (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de

ces données et en application notamment des articles 21 et 23 relatives à ses limitations,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 point 31, règlementant le stationnement payant,

Vu la loi informatique et libertés (LIL) du 6 janvier 1978 et notamment son article 56,

Vu la note d'éclairage juridique émise par la Direction Générale des Infrastructures, es Transports et des Mobilités (DGITM) suite à la position du Conseil d'Etat qui, considérant que le numéro d'immatriculation des véhicules est une donnée à caractère personnel, préconise qu'il appartient aux collectivités territoriales et à leurs groupements compétents, en tant que responsable de traitement, d'écarter, par délibération, le droit d'opposition des usagers du stationnement au renseignement par leurs soins ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule,

Et, considérant, les objectifs d'intérêt général :

- de favoriser la fluidité de la circulation ainsi que la rotation du stationnement des véhicules sur la voie publique,
- de permettre un recouvrement des recettes en réduisant les erreurs de calcul des FPS, en accompagnant la numérisation de la gestion publique et en assurant un meilleur taux d'efficacité du recouvrement par contrôles des plaques d'immatriculation.
- de garantir de l'efficacité du recours, le numéro de plaque figurant sur le justificatif de stationnement en plus du montant payé permettant la preuve sans équivoque que ce justificatif est bien celui pour un véhicule donné et que le calcul du FPS en tient compte. Il évite aussi l'utilisation et la présentation des justificatifs d'autres véhicules pour contourner le paiement ou contester un FPS,

il vous est proposé :

d'écarter le droit d'opposition des usagers à la saisie de leurs plaques d'immatriculation en cas de paiement du stationnement payant ou d'émission d'un FPS à leur encontre,

d'approuver les modalités de conservation des données personnelles ci-après :

- l'enregistrement des numéros de plaques d'immatriculation se fera uniquement dans le cadre du paiement régulier du stationnement payant ainsi que pour la gestion des FPS et des RAPOS et autres recours
  - seuls seront conservés les numéros de plaques d'immatriculation qui seront utilisés uniquement dans le but de gérer les FPS et les RAPO et autres recours
  - la durée de conservation de ces données est de 3 ans
  - seules les personnes autorisées, auront accès à ces données, à savoir, les agents en charge du stationnement payant, les agents de la Police Municipale assermentés et les agents en charge des RAPO et autres recours
- ./.
- les personnes concernées pourront toutefois exercer leur droit d'accès, de modification, de rectification mais le droit d'opposition est écarté en vertu de la

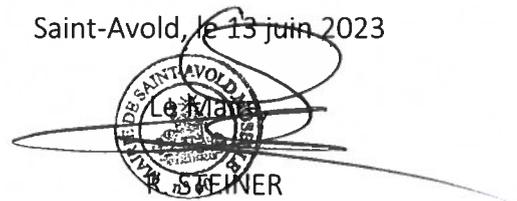
présente délibération

- les informations relatives au droit d'opposition pourront être demandées auprès du délégué à la protection des données de la Ville sur [rgpd@cdg57.fr](mailto:rgpd@cdg57.fr)

d'autoriser M. le Maire, en qualité de responsable du traitement, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 13 juin 2023



Le Maire  
M. STEINER

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du vendredi 9 juin 2023

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
	M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	M. Ismail AJDID		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M.GAUDIG à Mme BETTINGER Mme SPIR à Mme MESNIER Mme BECKER à M.LETULLIER Mme MATHE à M.LAUER Mme LINDAUER à Mme SCHWEITZER M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA Mme BORRACIA à Mme STELMASZYK Mme NACIRI à M.CHAALAL Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés) M.HERBIVO M.AJDID Mme PILI			
				2	Mme BECKER BARDELMANN		X	14	Mme Solène LALLEMENT	X					
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. André WOJCIECHOWSKI		X				
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL		X	16	Mme Nathalie PILI	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	Mme Valentine BORRACIA		X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Edahbia NACIRI	X					
4	M. Pascal LAUER	X		7	Mme Monique BETTINGER	X		19	M. Tristan ATMANIA	X					
5	Mme Amandine GUERIN	X		8	M. Olivier MOUTON	X		20	Mme Mireille STELMASZYK	X					
6	M. Lothaire GAUDIG		X	9	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		21	M. Mohamed CHAALAL	X					
7	Mme Virginie SPIR		X	10	M. Kevin HERBIVO	X		22	Mme Bérangère MESNIER	X					
8	M. Pascal HELFENSTEIN	X		11	Mme Najia BOUCHENGA	X		23	M. François BRASSE	X					
				12	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		24	Mme LINDAUER	X					
TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		6					
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		6					

**6. DOMAINE – CESSION DE PARCELLES COMMUNALES SITUÉES SUR LE BAN DE LONGEVILLE-LÈS-SAINT-AVOLD – MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE L'ACQUÉREUR**

Exposé de M. YILDIRIM, Adjoint, rapporteur.

Par délibération du 21 décembre 2022, point n° 18, votre assemblée a décidé de la cession de deux parcelles communales situées ZAC du Heckenwald, sur le ban de Longeville-lès-Saint-Avold, cadastrées :

**Ban de Longeville-lès-Saint-Avold**

Section 14 n° 525 d'une contenance de 14 a 18 ca  
Section 14 n° 527 d'une contenance de 1 ha 69 a 48 ca  
Total : 1 ha 83 a 66 ca.

à la SAS BNM FLOR, représentée par Monsieur Bernard MICHELON.

Cependant, Monsieur Bernard MICHELON, demeurant 4b rue Nationale à STIRING-WENDEL (57350), nous a fait savoir qu'il souhaitait acquérir le bien en son nom propre.

Tous les autres termes de la délibération du 21 décembre 2022 restant inchangés, il vous est demandé de donner un avis favorable à l'acquéreur.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 12 juin 2023

Le Maire  
  
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 VILLE DE SAINT-AVOLD  
 (Moselle)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance du vendredi 9 juin 2023**

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	22	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M. René STEINER	X	1		M. Jean-Claude BREM	X	13	M. Ismail AJDID	X	
			2		Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Solène LALLEMENT	X	
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>		3		Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. André WOJCIECHOWSKI	X	
1	M. Umit YILDIRIM	X	4		Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Nathalie PILI	X	
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5		M. Antoine PELLEGRINI	X	17	Mme Valentine BORRACCIA	X	
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6		M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Edahbia NACIRI	X	
4	M. Pascal LAUER	X	7		Mme Monique BETTINGER	X	19	M. Tristan ATMANIA	X	
5	Mme Amandine GUERIN	X	8		M. Olivier MOUTON	X	20	Mme Mireille STELMASZYK	X	
6	M. Lothaire GAUDIG	X	9		Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	21	M. Mohamed CHAALAL	X	
7	Mme Virginie SPIR	X	10		M. Kevin HERBIVO	X	22	Mme Bérangère MESNIER	X	
8	M. Pascal HELFENSTEIN	X	11		Mme Najia BOUCHENGA	X	23	M. François BRASSE	X	
			12		Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	24	Mme LINDAUER	X	
	<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>7</b>			<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>9</b>		<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>6</b>	
	<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>2</b>			<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>3</b>		<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>6</b>	

**Absent ayant donné procuration à des membres présents**  
 M.GAUDIG à Mme BETTINGER  
 Mme SPIR à Mme MESNIER  
 Mme BECKER à M.LETULLIER  
 Mme MATHE à M.LAUER  
 Mme LINDAUER à Mme SCHWEITZER  
 M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA  
 Mme BORRACCIA à Mme STELMASZYK  
 Mme NACIRI à M.CHAALAL

**Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (non excusés)**  
 M.HERBIVO  
 M.AJDID  
 Mme PILI

**7. CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU JURY**

Exposé de M. BREM, Conseiller municipal, rapporteur

- ☞ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ☞ Vu les dispositions du Code de la commande publique, et notamment ses articles L 2125-1 R2162-15 à R2162-25, R2172-1 à 2172-6
- ☞ Vu la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022, point 10,
- ☞ Vu la délibération du 31 janvier 2023, point 23,

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé le projet de construction d'une cantine scolaire répondant aux exigences de sobriété énergétique et permettant à la salle de réception, par sa conception, d'être modulable pour accueillir d'autres activités.

Par délibération du 31 janvier 2023, le Conseil municipal a arrêté la composition du jury du concours de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions des articles R. 2162-17 et suivants du Code de la commande publique.

Ce jury était composé comme suit :

- de Monsieur le Maire, président de la commission d'appel d'offres (CAO), président du jury

- des membres titulaires élus de la CAO :

- d'un tiers au moins de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats pour participer au concours, soit

4 personnes extérieures, désignées ultérieurement par arrêté du maire comme suit :

- deux architectes, sur proposition du conseil régional de l'Ordre des architectes représenté par l'association Architecture et commande publique (ACP), ou sur proposition du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Moselle
- deux BE cuisinistes, sur proposition de la fédération Cinov Restauroconcepteurs,

L'ensemble de ces membres ayant voix délibérative.

Il est également proposé de désigner les membres suivants à voix consultative, qui seront ultérieurement désignés par arrêté du maire :

- l'adjoint au maire en charge de la restauration scolaire,
- l'assistant à maîtrise d'ouvrage désigné par la ville
- des techniciens représentant les services de la maîtrise d'ouvrage (DST, restauration scolaire).

Compte – tenu de la difficulté de mobiliser des BE cuisinistes, sur proposition de la fédération Cinov Restauroconcepteurs, il vous est proposé de modifier la composition du jury en permettant à des BE cuisinistes non adhérents à la fédération citée précédemment de participer au jury.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 13 juin 2023



R. STEINER